



RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNÉE 2017-2018



**REPUBLIQUE D'HAÏTI
LA PRIMATURE**



www.cnmp.gouv.ht



REPUBLIQUE D'HAÏTI
LA PRIMATURE

RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNÉE 2017-2018

SOMMAIRE

- **SIGLES ET ABRÉVIATIONS**
- **LISTE DES TABLEAUX**
- **LISTE DES FIGURES**
- **LISTE DES ANNEXES**

MOT DE LA COMMISSION

INTRODUCTION

PRÉSENTATION DE LA CNMP

Mission et attributions

Composition et mode de fonctionnement

A : LES OBJECTIFS ET PRIORITÉS POUR L'ANNÉE 2017-2018

B : LES RÉALISATIONS

B 1. La situation des PPAPMP pour l'année 2017-2018

B 2. Le contrôle a priori des marchés sur financement du trésor public

B 2.1 Les avis conformes accordés par la CNMP

B 2.2 Les validations de procédure

B 2.3 Les demandes de dérogations reçues à la CNMP

B 3. L'analyse statistique des marchés sur financement du Trésor Public enregistrés à la CSC/CA et validés par la CNMP

B 3.1 Répartition des marchés validés par la CNMP suivant leur nature

B 3.2 Répartition des marchés validés par la CNMP
suivant leur mode de passation

B 3.3 Répartition des marchés validés par la CNMP par ministère

- B 3.4 Répartition des marchés validés par la CNMP
par organisme autonome/Direction déconcentrée
- B 3.5 Répartition des marchés validés par la CNMP
par collectivité territoriale
- B 3.6 Répartition des marchés validés par la CNMP
par source de financement
- B 4. Les activités de communication
- B 5. Les activités de formation et d'appuis techniques
- B 5.1 Formation
- B 5.2 Assistance technique aux membres des CMMP et CSMP
- B 6. Les activités de renforcement du système d'information
- B 7. Le traitement des plaintes et des litiges dans les marchés
publics
- B 8. Les activités de renforcement institutionnel
- B 8.1 Suivi du plan stratégique quinquennal (2018-2023)
de la CNMP
- B 8.2 Mise en œuvre du projet d'archivage de la CNMP et des
institutions auditées
- B 8.3 Préparation du diagnostic de la compétence en matière de
capacités des entités en charge de la passation des marchés
publics
- B 9. Réalisations des Commissions Départementales des
Marchés Publics (CDMP)

PARTIE C : LES RESSOURCES

C 1. Ressources humaines

C 2. Ressources matérielles

C 3. Ressources financières

PERSPECTIVES DE TRAVAIL POUR LA PROCHAINE ANNÉE

CONCLUSION

ANNEXES

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AC	Autorité Contractante
AMI	Appel à Manifestations d'Intérêt
ANARSE	Autorité Nationale de Régulation du Secteur de l'Énergie
AOI	Appel d'Offres International
AOO	Appel d'Offres Ouvert
AOOI	Appel d'Offres Ouvert International
AOON	Appel d'Offres Ouvert National
AOR	Appel d'Offres Restreint
AORI	Appel d'Offres Restreint International
AORN	Appel d'Offres Restreint National
BID	Banque Interaméricaine de Développement
BM	Banque Mondiale
BMPAD	Bureau de Monétisation des Programmes d'Aide au Développement
BON	Bureau de l'Ordonnateur National
BRH	Banque de la République d'Haïti
BSEIPH	Bureau du Secrétaire d'État à l'Intégration des Personnes Handicapées
CARICOM	Caribbean Community
CAHA	Chambre de Conciliation et d'Arbitrage d'Haïti
CDMP	Commission Départementale des Marchés Publics
CEP	Conseil Électoral Provisoire
CMMP	Commission Ministérielle des Marchés Publics
CNMP	Commission Nationale des Marchés Publics
CONATEL	Conseil National des Télécommunications
COPÉO	Comité d'Ouverture des Plis et d'Évaluation des Offres
CRD	Comité de Règlement des Différends
CRFP-GE	Commission de Réforme des Finances Publiques et de Gouvernance Économique
CSMP	Commission Spécialisée des Marchés Publics
CSCCA	Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif
DAF	Direction Administrative et Financière
DAOO	Dossier d'Appel d'Offres Ouvert
DAOR	Dossier d'Appel d'Offres Restreint
DCCDMP	Direction de Coordination des Commissions Départementales des Marchés Publics
DINEPA	Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement
DGI	Direction Générale des Impôts
DP	Demande de Propositions

DUE	Délégation de l'Union Européenne
ED	Entente Directe
EDH	Électricité d'Haïti
EPPLS	Entreprise Publique de Promotion de Logements Sociaux
FAES	Fonds d'Assistance Économique et Sociale
FE	Fonds Externes
FMI	Fonds Monétaire International
FP	Fonds Propres
GG	Gré à gré
HTG	Gourde
IBESR	Institut du Bien-Être Social et de Recherches
MAST	Ministère des Affaires Sociales et du Travail
MARNDR	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural
MCC	Ministère de la Culture et de la Communication
MCFDF	Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme
MCI	Ministère du Commerce et de l'Industrie
MD	Ministère de la Défense
MDE	Ministère de l'Environnement
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MENFP	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
MICT	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
MJSP	Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique
MPCE	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
MSPP	Ministère de la Santé Publique et de la Population
MTIC	Ministère du Tourisme et des Industries Créatives
MTPTC	Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OAVCT	Office d'Assurance Véhicules Contre-Tiers
OFNAC	Office National de l'Aviation Civile
ONA	Office National d'Assurance-Vieillesse
ONACA	Office National du Cadastre
PNH	Police Nationale d'Haïti
PNCS	Programme National de Cantines Scolaires
PPAPMP	Plan Prévisionnel Annuel de Passation de Marchés Publics
PPP	Partenariat Public-Privé
PRM	Personne Responsable de Marché
PTF	Partenaire Technique et Financier

REJEDD	Réseau des Journalistes Économiques pour le Développement Durable
RNH	Radio Nationale d'Haïti
SBC	State Building Contract
SI	Système d'Information
SIGMAP	Système Intégré d'Information et de Gestion des Marchés Publics
SSPMP	Système de Suivi de Passation des Marchés Publics
ST	Secrétariat Technique
STP	Secrétaire Technique Principal
TNH	Télévision Nationale d'Haïti
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TDR	Termes de Référence
TP	Trésor Public
UCD	Unité de Communication et de Documentation
UCLBP	Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics
UCMPF	Unité de Contrôle des Marchés Publics et de la Formation
UCP	Unité de Coordination des Projets
UE	Union Européenne
UEH	Université d'État d'Haïti
UIS	Unité d'Informatique et de Statistiques
ULCC	Unité de Lutte Contre la Corruption
UPMP	Unité de Passation des Marchés Publics
UTE/MEF	Unité Technique d'Exécution du Ministère de l'Économie et des Finances

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 1 :** Distribution des projets de marchés issus des PPAPMP transmis par les ministères, par nature (en gourdes)
- Tableau 2 :** Distribution des projets de marchés issus des PPAPMP transmis par les organismes autonomes/directions déconcentrées / entreprises publiques, par nature (en gourdes)
- Tableau 3 :** Distribution des projets de marchés issus des PPAPMP transmis par les autres institutions (organismes indépendants, collectivités territoriales.....), par nature (en gourdes)
- Tableau 4 :** Distribution des projets de marchés issus des PPAPMP par institution, source de financement et exigence de contrôle a priori de la CNMP
- Tableau 5 :** Répartition des projets de marchés issus des PPAPMP, par mode de passation
- Tableau 6 :** Répartition des avis conformes accordés par la CNMP, par institution
- Tableau 7 :** Mode de passation retenu par les autorités contractantes pour les dossiers soumis à l'obtention d'avis conformes de la CNMP
- Tableau 8 :** Avis conformes accordés par la CNMP, par nature de marchés
- Tableau 9 :** Validations de procédure par la CNMP, par institution
- Tableau 10 :** Répartition des marchés par institution avec leurs montants enregistrés à la CSC/CA et validés par la CNMP
- Tableau 11 :** Répartition des marchés validés selon leur nature
- Tableau 12 :** Répartition des marchés validés selon leur mode de passation
- Tableau 13:** Distribution des marchés validés par la CNMP, par ministère
- Tableau 14 :** Distribution des marchés validés par la CNMP, par organisme autonome/ Direction déconcentrée
- Tableau 15 :** Distribution des marchés validés par la CNMP, par administration communale
- Tableau 16 :** Répartition des marchés validés par la CNMP, par source de financement.

LISTE DES FIGURES

- Figure 1 :** Répartition des projets de marchés (en nombre et en valeur) contenus dans les PPAPMP des ministères, par nature de marchés
- Figure 2 :** Répartition des projets de marchés (en nombre et en valeur) contenus dans les PPAPMP des organismes autonomes/directions déconcentrées/entreprises publiques, par nature de marchés
- Figure 3 :** Répartition par institution des avis conformes accordés par la CNMP
- Figure 4 :** Modes de passation retenus par les autorités contractantes pour les dossiers soumis pour avis conformes
- Figure 5 :** Distribution des avis conformes accordés par la CNMP, par nature de marchés
- Figure 6 :** Validations de procédures accordées par la CNMP par institution
- Figure 7:** Répartition des marchés validés par nature (en nombre et en valeur)
- Figure 8 :** Répartition des marchés validés (en nombre et en valeur), par mode de passation
- Figure 9 :** Distribution des marchés validés par la CNMP (en nombre et en valeur), par ministère

ANNEXES

Annexe 1 : Organigramme de la CNMP

Annexe 2 : Liste des marchés sur financement du Trésor Public enregistrés à la CSC/CA et validés par la CNMP

LE MOT DE LA COMMISSION

Une autre année de travail s'est achevée pour la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP), une année au cours de laquelle bien des défis ont été relevés dans le cadre de l'accomplissement de sa mission et de ses attributions, en tant qu'Organe de régulation et de contrôle du système de passation des marchés publics et des conventions de concession d'ouvrage de service public.

Toujours animés du même sens du devoir commun et s'arc-boutant à un dynamisme désintéressé, caractérisé par une ardeur chaque jour renouvelée, pour continuer à rendre service au pays, les Membres de la Commission Nationale des Marchés Publics ont pu ainsi boucler le cycle qui a eu spécialement pour toile de fond deux tableaux : la « commémoration des 13 ans d'existence de la CNMP » et la « pose de la première pierre » du nouvel édifice où sera logée la CNMP un jour.

Les Membres de la Commission Nationale des Marchés Publics se font donc un réel plaisir de broser pour vous dans ce rapport, le portrait exact et fidèle des activités réalisées au cours de l'année 2017-2018, avec pour principal objectif et pour seule boussole, la mise en application stricte de la loi, et des procédures légales, non-discriminatoires et transparentes de passation des marchés publics. Nous, les Commissaires, une fois de plus, l'avons fait encore cette année, comme pour d'autres, dans un contexte économique et politique extrêmement difficile.

Nous tenons donc à féliciter les différents collaborateurs et techniciens de la CNMP pour leur travail hautement professionnel accompli durant l'exercice écoulé. Nous remercions aussi le personnel dans son ensemble, chacun et chacune dans sa sphère d'action, pour leur soutien incommensurable. Enfin, nos remerciements s'adressent aux Partenaires Technique et Financier (PTF) d'Haïti pour leur soutien indéfectible et leur franche collaboration affichée tout le long de l'année.

Bonne lecture à tous !

La Commission

INTRODUCTION

Au terme de chaque année fiscale, la Commission nationale des marchés publics (CNMP) sacrifie au rite de soumettre au Premier Ministre tel que l'exige la loi du 10 juin 2009, le bilan de ses réalisations ; elle met toujours un point d'honneur à publier le Rapport de ses activités pour l'année et à annoncer les grandes lignes indicatrices de ses actions futures. Il s'agit d'une tâche revêtant une grande importance pour l'État haïtien en général et, un grand intérêt pour toute la communauté haïtienne en particulier. Tant et si vrai que les acheteurs publics, mais surtout, que les vendeurs de biens et de services de toutes sortes et de toutes catégories sont dans l'attente d'informations devant leur permettre d'observer et d'apprécier la tendance développée au cours de l'année afin de pouvoir se préparer le mieux possible pour l'année à venir.

En effet, beaucoup d'acteurs manifestent le besoin de savoir comment a été la vie économique nationale durant l'année achevée ; et, le bilan de la CNMP, organe faîtière du système national de passation et de gestion des marchés publics, est la meilleure plateforme d'observation ; il peut être considéré comme un prisme limpide à travers lequel les regards plongeront en vue d'obtenir les informations de première main recherchées par tous.

Eu égard à cette mission transversale de l'institution, le Plan d'actions de la CNMP comporte en grande partie des activités qu'elle exécute de concert avec d'autres institutions. Autrement dit, les marchés dont fait état le présent rapport sont l'œuvre des autorités contractantes que sont l'État, les entreprises publiques, les organismes autonomes, ... sans négliger les autorités locales que constituent les collectivités territoriales. Donc, le Bilan des réalisations contenu dans ce rapport doit être lu sous deux angles différents offrant chacun d'eux une perspective particulière :

- 1) Du point de vue des objectifs et priorités endogènes fixés par la CNMP et pour la CNMP, et

- 2) Du point de vue des activités conçues et exécutées par les différents acheteurs publics.

La CNMP, au même titre que les autres structures publiques rédige au début de chaque exercice fiscal son plan d'actions qu'elle mettra en œuvre durant l'année à partir des ressources qui lui sont allouées par le Trésor public ou qui proviennent des Partenaires techniques et financiers d'Haïti. Il en est certainement de même des autres institutions publiques.

Que traduisent alors les résultats portés au titre de ce bilan annuel de l'exercice 2017- 2018 ? Permettent-ils d'espérer l'arrivée prochaine de temps nouveaux dans le pays ? Ou bien, la morosité qui a caractérisé les années précédentes perdure-t-elle ? La CNMP a-t-elle pu atteindre les objectifs particuliers qu'elle s'était fixés ? Le volume des marchés passés par l'Administration publique nationale au cours de l'année montre-t-il que l'économie du pays a progressé ou est en cours de progression ?

Avant d'entreprendre l'aventure de la lecture, il faut relativiser en annonçant aux nombreux lecteurs que les informations contenues dans le présent rapport sont loin de fournir des données exhaustives comme cela aurait dû être, ou **de renseigner parfaitement sur la vie économique nationale**. Car, jusqu'ici, la CNMP dans son rôle d'Organe de régulation et de contrôle du système de passation des marchés publics haïtien ne détient aucun pouvoir de coercition nécessaire à l'accomplissement de la mission qui lui est confiée par la loi du 10 juin 2009, en son article 9, et surtout, au regard de ses attributions contenues à l'article 10 de ladite loi. En effet, les marchés étant préparés, lancés et conclus par les autorités contractantes elles-mêmes, la Commission Nationale des Marchés Publics ne peut se prononcer que sur ceux-là qui lui sont soumis par les autorités contractantes.

En conséquence, toute analyse qui découlera de ce rapport devra prendre cette donnée en considération. Sinon le risque d'aboutir à des conclusions erronées est plus que grand. Il est alors souhaitable que les bilans annuels d'activités à venir traduisent encore mieux la réalité de **l'ensemble** des achats publics dans le pays.

PRÉSENTATION DE LA CNMP

Créée en décembre 2004 par le Décret fixant la Réglementation des marchés publics de services, de fournitures et de travaux, la CNMP avait initialement pour mission, "de veiller à la bonne utilisation des deniers publics dans le processus de passation des marchés et de l'exécution des contrats de l'État, ce dans la transparence la plus totale, afin de maximiser les bénéfices tirés des dépenses publiques et de renforcer la confiance entre l'État et la population". Sa mission et ses attributions, présentées en détail ci-dessous, ont été élargies avec le vote de la loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public. Les modalités d'organisation et de fonctionnement auxquelles elle est assujettie sont déterminées par l'arrêté du 26 octobre 2009.

Mission et attributions

La CNMP est un organe normatif de l'Administration publique placé sous l'autorité du Premier Ministre¹. Elle a une double mission :

D'abord, elle assure la régulation du système des marchés publics et des conventions de concession d'ouvrage de service public². Sur la base de cette première mission, fondamentale à plus d'un titre, elle exerce plusieurs attributions comme :

- a) Élaborer la réglementation en matière de marchés publics et de conventions de concession d'ouvrage de service public en conformité avec la politique d'achat public ;
- b) Émettre des avis, propositions ou recommandations dans le cadre de la définition de la politique d'achat public ;
- c) Préparer et mettre à la disposition des autorités contractantes des guides détaillés, des dossiers types d'appel d'offres et des contrats-types relatifs à l'acquisition de biens, de services, de travaux et aux conventions de concession d'ouvrage de service public ;

¹ Arrêté déterminant les modalités d'organisation et de fonctionnement de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP), article 2.

² Ibid, article 3

- d) Proposer au gouvernement une politique en matière de marchés publics³ ;

Ensuite, la CNMP est l'organe de contrôle du système des marchés publics. A ce titre, ses prérogatives sont les suivantes :

- a) Tenir une banque de données accessible à toutes les autorités contractantes et contenant une liste d'entrepreneurs, fournisseurs et prestataires de services indiquant les informations relatives à leur performance et à leur intégrité ;
- b) Veiller au respect des seuils fixés suivant la nature des marchés ;
- c) Veiller au respect des normes prescrites par la loi et les règlements en matière de marchés publics ;
- d) Faire enregistrer le marché approuvé à la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratifs (CSC/CA) par l'autorité d'approbation ;
- e) Mener ou faire mener des enquêtes sur des questions intéressant les marchés publics ;
- f) Collaborer avec les institutions publiques de contrôle des finances publiques et leur fournir toutes informations utiles ;
- g) Mettre en œuvre des procédures d'audits indépendants des marchés publics ;
- h) Imposer des sanctions administratives en cas d'irrégularités constatées dans la passation et l'exécution des marchés publics ;
- i) Diffuser chaque trimestre la liste des entreprises ou fournisseurs ayant gravement failli aux clauses des marchés et qui ne peuvent pas y participer dans les conditions prévues par la loi et les règlements ;

³ Ibid, article 4

- j) Emettre des avis dans le cadre du règlement amiable des litiges nés à l'occasion de la passation ou de l'exécution des marchés publics et des conventions de concession d'ouvrage de service public par le biais du Comité de Règlement des Différends (CRD)⁴.

Afin de mieux assurer sa mission de contrôle, la CNMP comprend des structures appelées Commissions Départementales des Marchés Publics (CDMP). Deux de ces Commissions fonctionnent déjà dans le Nord et le Sud du pays. Leurs attributions se limitent seulement au contrôle des marchés publics.

Composition et mode de fonctionnement

La CNMP, au niveau central, est constituée de quatre (4) structures administratives :

- Les cinq (5) membres de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP)

Recrutés suite à un processus de sélection sur dossier, et évalués en audience publique par un panel ad hoc constitué de six (6) personnes, les membres sont nommés pour un mandat de trois (3) ans, renouvelable une seule fois, par Arrêté du Premier Ministre lequel désigne également le coordonnateur⁵. Ils exercent eux tous, de manière collégiale, les attributions essentielles à la réalisation des missions de la CNMP⁶.

- Le Secrétariat Technique (ST)

Dirigé par un haut cadre recruté sur concours et ayant le titre de Secrétaire Technique Principal (STP), le ST est la structure chargée de concourir à la mise en œuvre de la politique des marchés publics. Il aide techniquement la CNMP dans l'exercice de ses attributions et comprend une Unité chargée du Contrôle des Marchés Publics et de la Formation (UCMPF), une Unité d'Informatique et de Statistiques (UIS) et une Unité de Communication et de Documentation (UCD)⁷.

4 Arrêté déterminant les modalités d'organisation et de fonctionnement de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP), op.cit article 4.

5 Ibid, article 5.

6 Ibid, article 8.

7 Arrêté déterminant les modalités d'organisation et de fonctionnement de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP), op.cit, les articles 18 à 26.

- La Direction Administrative et Financière (DAF)

Structure administrative placée sous l'autorité directe du Coordonnateur, la DAF assure principalement la gestion des ressources humaines, financières et matérielles de la CNMP. Elle est gérée par un Directeur recruté sur concours et comprend plusieurs services dont les attributions sont déterminées par le règlement intérieur de la CNMP⁸.

- La Direction de Coordination des Commissions Départementales des Marchés Publics (DCCDMP)

Dirigée par un agent public ayant le titre de Directeur, la DCCDMP assure de manière générale la coordination des CDMP⁹.

Au niveau des départements géographiques, la Commission Nationale des Marchés Publics est représentée par les Commissions Départementales des Marchés Publics¹⁰. Ce sont des structures déconcentrées de la CNMP, elles agissent suivant les mêmes modalités d'organisation et de fonctionnement établies par l'arrêté du 26 octobre 2009 sur les marchés publics, sauf que les membres des CDMP sont au nombre de trois (3) pour assurer le contrôle et la veille du système. L'un des membres assume la fonction de Représentant.

⁸ Ibid, les articles 27 à 30

⁹ Ibid, les articles 31 à 33

¹⁰ Ibid, article 2

A : LES OBJECTIFS ET PRIORITÉS POUR L'ANNÉE 2017-2018

Les **objectifs et priorités** de la CNMP sont inscrits dans son plan d'actions 2017-2018 qui comporte des projets et des activités à réaliser au cours de l'exercice. Ils visent à **assurer la bonne gouvernance et à soutenir le développement durable du pays** en agissant de sorte à accroître la confiance des acteurs dans le système et en garantissant le respect des normes et des principes en matière de marchés publics. Ils peuvent être classés dans deux (2) champs d'actions, dont :

- Le renforcement de la gouvernance et de la capacité des acteurs du système des marchés publics,
- La mise en œuvre des actions de communication, d'information et de sensibilisation.

Au nombre des priorités de l'année, figurent également les projets et activités qui n'ont pas pu être réalisés au cours de l'exercice précédent pour des raisons diverses ; ils ont été reprogrammés comme le montre le tableau ci-dessous :

Les objectifs et champs d'action

CHAMP D'ACTION	OBJECTIF GÉNÉRAL	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS	INDICATEURS DE RÉSULTAT
1.- Renforcement de la gouvernance et de la capacité des acteurs du système des marchés publics	1. "Améliorer la performance de la CNMP au regard de sa mission de contrôle et de régulation des marchés publics"	1) Compléter la CNMP en personnel essentiel pour son fonctionnement	1-Recrutement de nouveaux cadres et consultants	De nouveaux cadres et consultants sont recrutés : * 2 secrétaires techniques (Ingénieur civil, Planificateur-formateur) * 1 archiviste * 3 Consultants
		2) Renforcer la capacité des cadres de la CNMP par la formation continue	2- Formations continues à l'étranger relatives aux marchés publics	* 2 Membres de la Commission (CNMP) * 2 Secrétaires techniques * 1 cadre de l'informatique
			3- Formation en langues étrangères (anglais / espagnol) pour les cadres de la CNMP	* Membres, Secrétaires techniques, secrétaires de direction et les Cadres de l'UIS de la CNMP suivent des cours de langues
		3) Doter la CNMP d'un nouveau bureau pour son fonctionnement normal	4- Projet de construction du Bâtiment de la CNMP	Démarrage de la construction suivant les études techniques et architecturales réalisées
		4) Doter la CNMP de matériels roulants nécessaires à leur fonctionnement	5- Acquisition de 2 véhicules pour la CNMP	2 véhicules achetés pour la CNMP
		5) Renforcer la capacité de la CNMP dans le domaine des TIC	6- Acquisition et Installation de matériels, équipements et Logiciels TIC	CNMP renforcée dans le domaine des TIC

CHAMP D'ACTION	OBJECTIF GÉNÉRAL	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS	INDICATEURS DE RÉSULTAT
		6) Assurer un contrôle rigoureux des marchés publics en cours de passation	7- Suivi des formulaires et suivi des plans sectoriels de passation de marchés publics	* Formulaire distribué à toutes les institutions via les autorités compétentes * Tous les plans reçus à la CNMP sont suivis
			8- Visite des CMMP et des CSMP	Les CMMP et CSMP sont visitées
	2." Faire des marchés publics et des conventions de concession d'ouvrage de service public un outil favorisant le développement national"	1) Assurer un contrôle rigoureux des marchés publics conclus	1-Traitement des dossiers de marchés publics provenant des institutions du pays	* Nombre de dossiers reçus et traités à la CNMP
		2) Sélectionner une institution spécialisée pour définir avec la CNMP les besoins, la stratégie et le démarrage d'un cadre curriculaire de formation en marchés publics	2- Assistance technique en vue de l'élaboration d'un cadre curriculaire pour l'enseignement des marchés publics dans les écoles supérieures	* Consultant sélectionné * Curriculum vitae détaillé, élaboré
		3) Former les acteurs en marchés publics	3- Projet de formation/ information en passation en marchés publics et des conventions de	*188 participants sont formés
			concession d'ouvrage de service public pour les responsables politiques, leaders d'opinion, représentants de société civile, comptables publics et contrôleurs financiers	

CHAMP D'ACTION	OBJECTIF GÉNÉRAL	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS	INDICATEURS DE RÉSULTAT
		4) Recruter un Consultant pour amender la Loi et les arrêtés d'application, les documents standards d'appel d'offres relatifs aux marchés publics	4- TDRs préparés en vue de la sélection du consultant devant amender les textes législatifs et réglementaires régissant les marchés publics	Un consultant sélectionné
		5) Former les professionnels et cadres de la région métropolitaine de Port-au-Prince	5- Projet de formation en passation en marchés publics et des conventions de concession d'ouvrage de service public pour des professionnels et cadres de la région métropolitaine de Port-au-Prince	*156 cadres professionnels et cadres de la région métropolitaine de Port-au-Prince sont formés
2.- Actions de communication d'information et de sensibilisation	"Promouvoir les actions de la Commission Nationale des Marchés Publics"	1) "Informer le public en général et les intéressés en particulier sur la mission dévolue à la CNMP" 2) Sensibiliser les cadres ministériels, les représentants des organismes autonomes et des collectivités territoriales aux principes de passation des marchés publics 3) Renforcer la circulation des informations relatives au rôle dévolu à la CNMP et les rendre accessibles à l'endroit des partenaires et des groupes cibles	Projet de communication et d'information 1- Journée d'information et de formation au profit des fournisseurs / entrepreneurs Organisation d'émissions radiophoniques et télévisuelles sur les marchés publics	*Journées d'information au profit des Directeurs Généraux de l'Administration Publique et des organismes autonomes et des parlementaires, des autorités régionales et municipales *Séances d'informations au profit *Organisation d'un colloque sur la passation des marchés publics *Émissions radiophoniques et télévisuelles organisées

CHAMP D'ACTION	OBJECTIF GÉNÉRAL	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS	INDICATEURS DE RÉSULTAT
			Reproduction et distribution de documents sur les marchés publics	Les acteurs et le grand public disposent de la documentation et des informations nécessaires sur les marchés publics
			Journées d'information et de formation au profit des représentants de la presse parlée, écrite et télévisée	Des journées d'information et de formation sont organisées au profit de la presse.
			Journées de réflexion et d'échanges avec des représentants de la société civile et des étudiants	Des journées de réflexion et d'échanges sont organisées avec la société civile et des étudiants
			Organisation d'émissions de radio	12 émissions de radio sont organisées
			Recrutement d'un consultant infographie	Un consultant en infographie recruté
			Recrutement d'un consultant rédacteur	Consultant rédacteur recruté
			Matériels informatiques (Achat d'un laptop et d'un disque dur externe)	Des matériels informatiques sont achetés
		4) "Assurer la représentation de la CNMP au niveau national et international"	10- Participation de la CNMP à des rencontres nationales et internationales	La CNMP est représentée dans les rencontres nationales et internationales

B 1. La situation des PPAPMP pour l'exercice 2017-2018

Pour l'exercice fiscal 2017-2018, la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) a reçu un total de vingt-six (26) Plans Prévisionnels Annuels de Passation de Marchés Publics (PPAPMP) provenant de dix (10) ministères (MENFP, MEF, MCI, MSPP, MICT, MARNDR, MCFDF, MCC, MD, MDE), de douze (12) organismes autonomes/directions déconcentrées/entreprises publiques (EDH, RNH, CONATEL, BON, BRH, Presses Nationales, PNH, ONACA, FAES, DINEPA, ONA, TNH), de deux (2) organismes indépendants (UEH, CEP), du Sénat de la République et de la Mairie de Cabaret. Ce nombre de plans reçus bien que loin d'être suffisant car, selon l'article 5 alinéa 4 de la loi du 10 juin 2009, toutes les institutions publiques, (les autorités contractantes) doivent communiquer leur plan annuel de passation de marchés à la CNMP, représente plus que le triple de celui reçu pour l'exercice précédent pour lequel seulement (7) plans avaient été transmis par les autorités contractantes.

L'ensemble des plans reçus par la CNMP contient des prévisions pour la passation de huit cent quarante (840) marchés, dont quatre cent cinquante-sept (457) provenant des ministères accusant un montant total de dix milliards neuf cent quatre-vingt-cinq millions cent trente-six mille cent quarante-sept et 51/100 (10,985,136,147.51) gourdes, trois cent cinquante-cinq (355) pour les organismes autonomes/directions déconcentrées/entreprises publiques d'un montant total de quarante et un milliards trente-trois millions sept cent quatre-vingt-six mille quatre cent vingt-trois et 97/100 (41,033,786,423.97) gourdes, et vingt-huit (28) marchés pour les quatre (4) autres institutions d'un montant de trois cent vingt-quatre millions quatre cent soixante-cinq mille sept cent quatre-vingt (324,465, 780.00) gourdes. Les prévisions de financement de ces marchés incluent le Trésor Public (TP), les Fonds Propres (FP) de certaines institutions (BRH, ONA, CONATEL...) et des fonds externes (FE). De l'ensemble de ces marchés dénombrés, seulement cent dix (110) des 840, soit 13%, sont prévus pour être soumis au contrôle a priori de la CNMP.

Les trois (3) sections qui suivent présentent le plan prévisionnel consolidé pour les ministères, les organismes autonomes / directions déconcentrées / entreprises publiques et pour les autres institutions, par nature de marchés (travaux, fournitures, services et prestations intellectuelles).

B 1.1.1 Répartition des projets de marchés des PPAPMP des ministères par nature de marchés

Les dix (10) Ministères qui ont soumis leurs Plans Prévisionnels Annuels de Passation de Marchés Publics (PPAPMP) ont fait des prévisions pour la passation de quatre cent cinquante-sept (457) marchés dont cent dix-neuf (119) sont des marchés de fournitures, cinquante et un (51) des marchés de services, quatre-vingt-deux (82) des marchés de prestations intellectuelles et deux cent cinq (205) sont des marchés de travaux.

Les trois (3) ministères ayant prévu de passer le plus grand nombre de marchés sont le MARNDR (189), le MICT (110) et le MSPP (34); mais en termes de valeur monétaire, ce sont le MARNDR, le MENFP et le MICT qui occupent les trois premières places dans l'ordre respectif suivant : 4,366,047,930.09 gourdes, 2,688,973,960.20 gourdes et 2,382,197,794.80 gourdes.

Tableau 1 : Distribution des projets de marchés des PPAPMP transmis par les ministères par nature (en gourdes)

Institution	Nature de marché				
	Fournitures	Services	Prestations Intellectuelles	Travaux	Total
MENFP	Nb 6	-	3	12	21
	Mt 1,013,973,960.20	-	210,000,000.00	1,465,000,000.00	2,688,973,960.20
MEF	Nb 4	15	2	3	24
	Mt 60,780,000.00	39,099,518.00	15,050,000.00	34,950,000.00	149,879,518.00
MCI	Nb 3	2	6	14	25
	Mt 302,500,000.00	6,000,000.00	135,768,837.50	219,505,000.00	663,773,837.50
MSPP	Nb 1	0	-	33	34
	Mt 50,000,000.00	-	-	383,621,858.42	433,621,858.42
MICT	Nb 11	3	-	96	110
	Mt 1,383,149,875.20	555,047,919.60	-	444,000,000.00	2,382,197,794.80
MARNDR	Nb 80	20	58	31	189
	Mt 1,783,960,904.57	23,324,842.00	1,375,263,515.47	1,183,498,668.05	4,366,047,930.09
MCDFD	Nb 6	1	1	1	9
	Mt 9,391,000.00	400,000.00	1,800,000.00	600,000.00	12,191,000.00
MCC	Nb -	1	-	3	4
	Mt -	5,000,000.00	-	18,000,000.00	23,000,000.00
MD	Nb 8	7	1	2	18
	Mt 64,595,912.00	28,188,084.00	2,499,996.00	25,000,000.00	120,283,992.00
MDE	Nb -	2	11	10	23
	Mt -	3,249,576.00	33,916,680.50	108,000,000.00	145,166,256.50
Total	Nb 119	51	82	205	457
	Mt 4,668,351,651.97	660,309,939.60	1,774,299,029.47	3,882,175,526.47	10,985,136,147.51

Nb : Nombre

Mt : montant

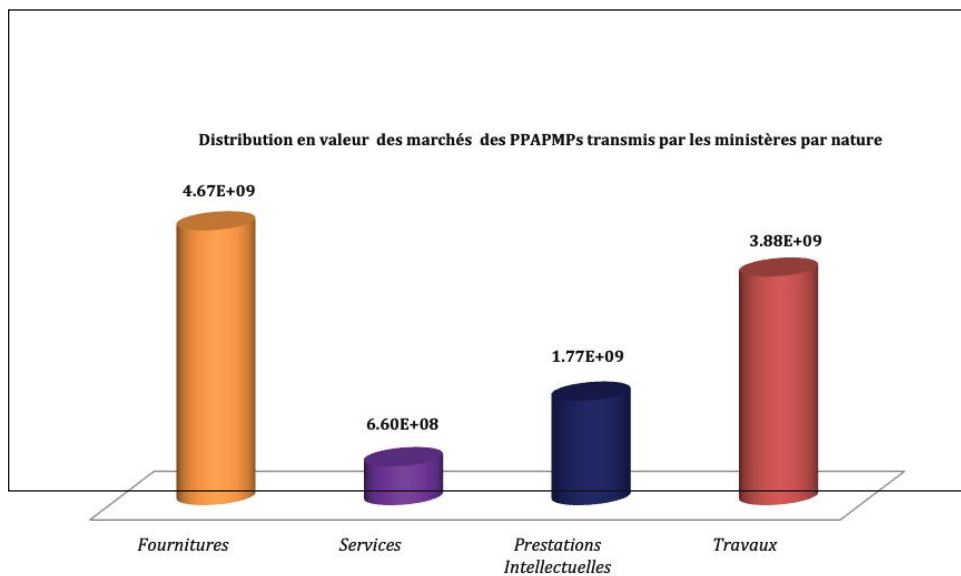
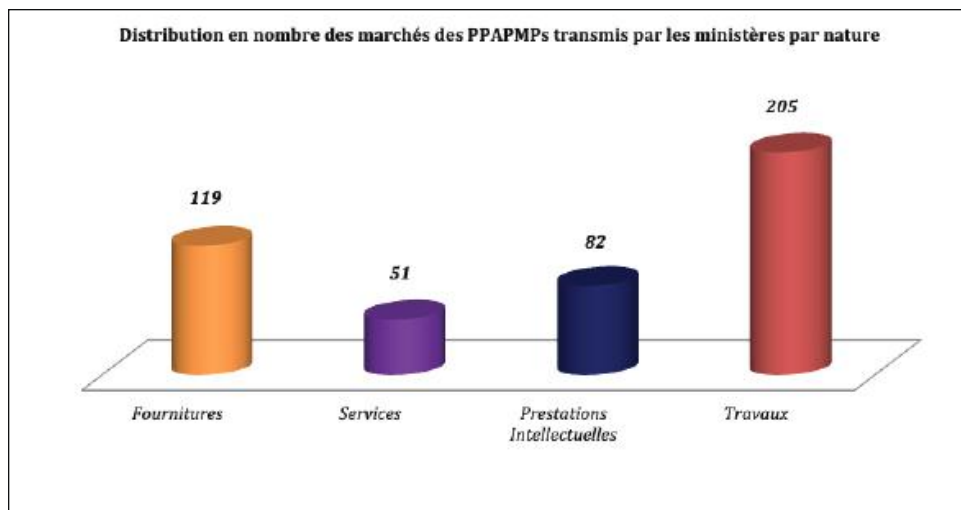


Figure 2 : Répartition des projets de marchés (en nombre et en valeur) des PPAPMP des ministères par nature de marchés

B 1.1.2 Répartition des projets de marchés contenus dans les PPAPMP des organismes autonomes, directions déconcentrées, entreprises publiques, par nature de marchés

Les organismes autonomes / directions déconcentrées / entreprises publiques ayant communiqué leur PPAPMP à la CNMP ont fait des prévisions pour la passation de trois cent cinquante-cinq (355) marchés dont cent dix-neuf (119) marchés de fournitures, soixante-quatre (64) marchés de services, quatre-vingt (80) marchés de prestations intellectuelles et quatre-vingt-douze (92) marchés de travaux.

La DINEPA, l'ONA et le FAES sont trois (3) institutions qui ont prévu dans leur plan de passer le plus grand nombre de marchés. Par contre, en valeur monétaire, ce sont : la BRH, l'EDH et la DINEPA qui occupent les trois (3) premières positions, pour des montants respectifs de 18,828,000,000.00 HTG, 8,001,243,750.00 HTG et 6,270,796,071.35 HTG.

Tableau 2 : Distribution des projets de marchés contenus dans les PPAPMP transmis par les organismes autonomes/directions déconcentrées/entreprises publiques, par nature (en Gourdes)

Institution	Nature des marchés				
	Fournitures	Services	Prestations Intellectuelles	Travaux	Total
EDH	Nb 13	2	4	1	20
	Mt 1,801,650,000.00	245,750,000.00	184,843,750.00	5,769,000,000.00	8,001,243,750.00
RNH	Nb 2	-	-	-	2
	Mt 10,600,000.00	-	-	-	10,600,000.00
CONA-TEL	Nb 3	8	-	2	13
	Mt 64,312,310.00	48,464,000.00	-	77,000,000.00	189,776,310.00
BON	Nb -	2	11	1	14
	Mt -	2,690,862,000.00	20,577,180.00	546,457,303.72	3,257,896,483.72
BRH	Nb 15	-	4	5	24
	Mt 5,845,000,000.00	-	1,113,000,000.00	11,870,000,000.00	18,828,000,000.00
Presses Nationales	Nb 5	-	-	1	6
	Mt 170,593,497.30	-	-	13,650,000.00	184,243,497.30
PNH	Nb 2	2	-	-	4
	Mt 410,999,988.00	517,639,996.00	-	-	928,639,984.00
ONACA	Nb 38	40	-	-	78
	Mt 10,128,661.68	7,601,665.92	-	-	17,730,327.60
FAES	Nb 15	10	1	27	53
	Mt 2,072,690,000.00	627,095,000.00	5,000,000.00	225,000,000.00	2,929,785,000.00
DINEPA	Nb 24	-	60	54	138
	Mt 566,346,889.00	-	762,038,841.85	4,942,410,340.50	6,270,796,071.35
ONA	Nb 24	-	60	54	138
	Mt 30,000,000.00	-	-	21,250,000.00	51,250,000.00
TNH	Nb 1	-	-	-	1
	Mt 363,825,000.00	-	-	-	363,825,000.00
Total	Nb 119	64	80	92	355
	Mt 11,346,146,345.98	4,137,412,661.92	2,085,459,771.85	23,464,767,644.22	41,033,786,423.97

Nb : Nombre

Mt : Montant

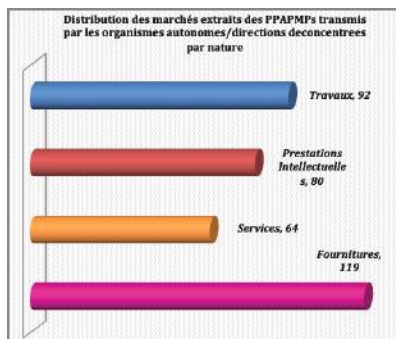


Figure 2: Répartition des projets de marchés (en nombre et en valeur) des PPAPMPs des organismes autonomes/directions déconcentrées/ entreprises publiques par nature de marchés

B 1.1.3 Répartition des projets de marchés contenus dans les PPAPMP des autres institutions (organismes indépendants, collectivités territoriales.....), par nature de marchés

Les institutions qui figurent dans le tableau ci-dessous sont classées dans la catégorie «Autres institutions» et ont un total de vingt-huit (28) marchés dans leur PPAPMP, dont quatorze (14) marchés de fournitures, sept (7) marchés de services, un (1) marché de prestations intellectuelles et six (6) marchés de travaux.

Il importe de souligner que la plupart des Mairies n'ont pas transmis de plans de passation de marchés. Une seule branche du Parlement à savoir le Sénat de la République a soumis son PAPPMP à la CNMP. Le tableau 3 ci-dessous la répartition de ces projets de marché.

Tableau 3 : Distribution des projets de marchés des PPAPMP transmis par les autres institutions (organismes indépendants, collectivités territoriales...), par nature de marchés (en gourdes)

Institution	Nature des marchés				
	Fournitures	Services	Prestations Intellectuelles	Travaux	Total
UEH	Nb	-	1	-	2
	Mt	-	60,000,000.00	-	160,000,000.00
CEP	Nb	10	5	-	16
	Mt	20,451,864.00	4,944,972.00	-	25,965,780.00
SENAT	Nb	4	-	1	5
	Mt	75,000,000.00	-	30,000,000.00	105,000,000.00
Mairie de Cabaret	Nb	-	1	-	5
	Mt	-	8,500,000.00	-	33,500,000.00
Total	Nb	14	7	1	28
	Mt	95,451,864.00	73,444,972.00	30,000,000.00	324,465,780.00

Nb : Nombre

Mt : Montant

B 1.1.4 Répartition des projets de marchés contenus dans les PPAPMP par institution, source de financement et exigence de contrôle a priori de la CNMP

Le tableau 4 ci-dessous montre la distribution des 840 marchés par institution, source de financement et contrôle a priori ou non de la CNMP. L'analyse des plans prévisionnels a fait ressortir que 508, soit 60.5 % des marchés présentés par les institutions, sont prévus pour être exécutés par des fonds en provenance du Trésor Public, 263 marchés, soit 31.3%, par des fonds de source externe et 69 marchés, soit 8.2%, seront exécutés par des fonds propres générés par les institutions elles-mêmes.

Il est permis de constater le faible taux de marchés qui sont prévus pour être soumis au contrôle à priori de la CNMP notamment du côté des ministères, 10% seulement de leurs marchés. Les autres sont représentés par des marchés à financement externe 25% et des marchés en dessous des seuils 65%.

Tableau 4: Distribution des projets de marchés des PPAPMP par institution, source de financement et exigence de contrôle a priori de la CNMP

Institution	Nombre marchés PPAPMP	de des	Nombre de marchés à			Contrôle a priori de la CNMP	
			Trésor Public	Fonds Propres	Fonds Externes	Requis	Non Requis
Ministères							
MENFP	21	21	0	0	21	0	
MEF	24	24	0	0	2	22	
MCI	25	21	0	4	6	19	
MSPP	34	34	0	0	3	31	
MICT	110	110	0	0	6	104	
MARNDR	189	87	0	102	11	178	
MCFDF	9	9	0	0	0	9	
MCC	4	4	0	0	0	4	
MD	18	18	0	0	0	18	
MDE	23	13	0	10	0	23	
S/Total	457	341	0	116	49	408	
Organismes autonomes/Directions déconcentrées /Entreprises publiques							
EDH	20	1	19	0	17	3	
RNH	2	2	0	0	0	2	
CONATEL	13	0	13	0	2	11	
BON	14	0	0	14	0	14	
BRH	24	0	24	0	18	6	
Presses Nationales	6	0	6	0	0	6	
PNH	4	4	0	0	3	1	
ONACA	78	78	0	0	0	78	
FAES	53	47	0	6	5	48	
DINEPA	138	11	0	127	7	131	
ONA	2	0	2	0	1	1	
TNH	1	1	0	0	1	0	
S/Total	355	144	64	147	54	301	
Autres institutions (organismes indépendants, collectivités territoriales...)							
UEH	2	2	0	0	2	0	
CEP	16	16	0	0	0	16	
SÉNAT	5	5	0	0	3	2	
Mairie de Cabaret	5	0	5	0	2	3	
Total	28	23	5	0	7	21	
TOTAL	840	508	69	263	110	730	

Les organismes autonomes/directions déconcentrées/entreprises publiques avaient prévu de soumettre au contrôle a priori de la CNMP 15% de leurs marchés, la balance est classée comme marché sur financement externe à 41% et des marchés en dessous des seuils d'intervention de la CNMP à 44%.

En ce qui concerne les autres institutions, seulement 7, soit 25% de leurs marchés, avaient prévu d'être soumis au contrôle a priori de la CNMP. Vingt-trois (23) de leurs marchés seront financés par le Trésor Public et cinq (5) par leurs fonds propres.

B 1.1.5 Répartition des projets de marchés des PPAPMP par mode de passation

De la totalité des huit cent quarante (840) projets de marchés transmis par les institutions publiques à la CNMP, cent quatre-vingt-huit (188), soit 22.4 % seront conclus par appel d'offres ouvert (AOO), cinquante-deux (52), représentant 6.2 % du total, seront conclus par appel d'offres restreint (AOR) et cinquante-cinq (55), soit 6.5%, selon la procédure exceptionnelle de gré à gré conformément à loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public. Les autres cinq cent quarante-cinq (545) marchés rentrent dans la catégorie de marchés classée « Autres », c'est-à-dire des marchés dont les montants se situent en dessous des seuils et qui seront conclus par les procédures allégées (de consultation de fournisseurs, de sollicitation de prix, de demandes de cotations, de demandes de prix par consultation d'entrepreneurs) ou par la procédure d'achat sur simple mémoire ou facture, ou trois (3) pro forma.

Tableau 5 : Répartition des projets de marchés des PPAPMP par mode de passation

Institution	Mode de passation (en nombre)				Total
	AOO	AOR	Gré à Gré	Autres	
MENFP	19	-	2	-	21
MEF	2	-	4	18	24
MCI	12	6	-	7	25
MSPP	1	2	-	31	34
MICT	-	2	4	104	110
MARNDR	10	10	23	146	189
MCDFD	-	1	2	6	9
MCC	-	-	-	4	4
MD	-	-	-	18	18
MDE	-	-	14	9	23
S/Total Ministères	44	21	49	343	457
EDH	20	-	-	-	20
RNH	-	-	-	2	2
CONATEL	2	-	-	11	13
BON	3	11	-	-	14
BRH	11	10	-	3	24
Presses Nationales	2	-	-	4	6
PNH	3	-	-	1	4
ONACA	-	-	-	78	78
FAES	4	5	-	44	53
DINEPA	92	-	6	40	138
ONA	1	-	-	1	2
TNH	1	-	-	-	1
S/Total Org. Auto.	139	26	6	184	355
UEH	2	-	-	-	2
CEP	-	-	-	16	16
LE SÉNAT	3	-	-	2	5
Mairie de Cabaret	-	5.00	-	-	5
S/Total Autres Inst.	5	5	-	18	28
Total	188	52	55	545	840

B 2. Le contrôle a priori des marchés sur financement du trésor public

L'article 9 de la loi du 10 juin 2009 fait de la CNMP le garant du bon fonctionnement du système de passation des marchés publics en Haïti. Pour remplir son mandat, cette instance veille au respect des principes et des normes édictés par la réglementation sur les marchés publics. Elle exerce également un contrôle a priori rigoureux sur les tous dossiers dont le montant atteint ou dépasse son seuil d'intervention.

Dans son souci de garantir le libre accès à la commande publique, la CNMP exerce un contrôle régulier sur la publication des avis d'appels d'offres et en fait le relevé tout au long de l'exercice fiscal. Par ailleurs, pour assurer l'égalité de traitement des candidats, la transparence des procédures et l'efficacité des dépenses publiques, la CNMP en tant qu'instance de contrôle intervient sur les dossiers de marchés reçus des autorités contractantes pour :

- i. Soit accorder des avis conformes aux dossiers d'appels d'offres ouverts (DAOO), aux dossiers d'appels d'offres restreints (DAOR), aux dossiers d'appels à manifestations d'Intérêt (AMI), aux dossiers de Demandes de Propositions (DP) ;
- ii. Soit statuer sur les requêtes de recours aux procédures exceptionnelles, à savoir les appels d'offres restreints (AOR) et les ententes directes ;
- iii. Soit valider les procédures utilisées suite à la réception des rapports d'analyse et d'évaluation des offres ainsi que des procès-verbaux d'attribution provisoire de marchés ;
- iv. Soit octroyer la validation finale aux marchés qui ont préalablement reçus le visa d'usage de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSC/CA).

B 2.1 Les avis conformes accordés par la CNMP

L'analyse des différents dossiers de marchés reçus de vingt-deux (22) institutions publiques durant l'exercice 2017-2018 a conduit la CNMP à accorder soixante-dix (70) avis conformes, répartis comme suit :

- EDH (10), BRH (9), DINEPA (9) et MENFP (9) ;
- Dix-huit (18) autres institutions ont reçu chacune moins de cinq (5) avis. Il s'agit de :

- MTPTC et PNH, avec chacun quatre (4) avis ;
- MICT et UCLBP, avec chacun trois (3) avis ;
- BMPAD, FAES, MARNDR, OFNAC et le Sénat de la République d'Haïti, avec chacun deux (2) avis conformes ; et,
- Neuf (9) institutions classées "Autres" dans le tableau ci-dessous, savoir : l'ANARSE, l'EPPLS, les Mairies de Cabaret, de Pétiion-Ville et de Port-au-Prince, le MJSP, le MPCE, l'OAVCT et l'UEH, où un (1) avis de conforme a été accordé à chacune d'elles pour un dossier.

Tableau 6 : Répartition des avis conformes accordés par la CNMP par institution

Institution	Avis conformes accordés	
	Nombre	Pourcentage
BMPAD	2	3%
BRH	9	13%
DINEPA	9	13%
EDH	10	14%
FAES	2	3%
MARNDR	2	3%
MENFP	9	13%
MICT	3	4%
MTPTC	4	6%
OFNAC	2	3%
PNH	4	6%
SÉNAT de la RÉPUBLIQUE	2	3%
UCLBP	3	4%
AUTRES ¹	9	13%
TOTAL	70	100%

N.B. : Dans ce tableau listant la répartition des avis conformes accordés, il convient de souligner qu'au nombre des dossiers soumis pour contrôle a priori, figurent trois (3) Avenants provenant de l'UCLBP dont la CNMP a autorisé leur conclusion.

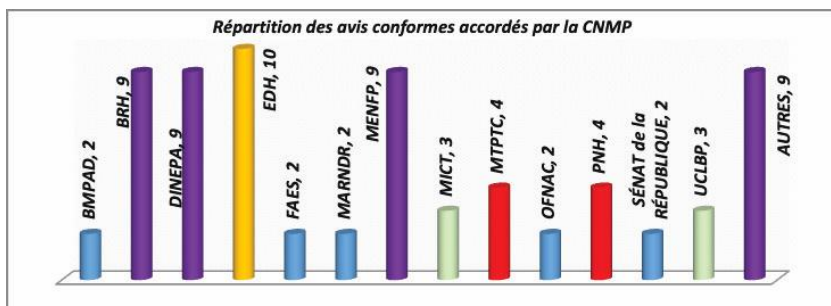


Figure 3 : Répartition par institution des avis conformes accordés par la CNMP

B 2.1.1 Répartition par mode de passation des avis conformes accordés par la CNMP

Au cours de l'année 2017-2018, les Autorités contractantes ayant soumis leurs dossiers de marchés et requérant l'avis conforme de la CNMP, ont, en vertu d'une conséquence inévitable, utilisé l'une des procédures mises en vigueur par le cadre réglementaire sur les marchés publics, soit les procédures générales, soit les procédures exceptionnelles ou soit les procédures spécifiques.

Ainsi, les Autorités contractantes ont eu recours particulièrement aux procédures générales dont le nombre représente soixante-trois pour cent (63%) du total des dossiers de marchés : l'appel d'offres ouvert national (AOON), demeurant leur procédure de choix pour un total de trente-huit (38) dossiers de marchés, soit 54%, et l'appel d'offres ouvert international (AOOI) comptant pour 6 dossiers soit 9%. Les procédures exceptionnelles ont été utilisées pour cinq (5) dossiers d'appels d'offres restreints et douze (12) marchés négociés, représentant 24% du total des dossiers. Viennent enfin les procédures spécifiques relatives aux marchés de prestations intellectuelles, comptant pour quatre (4) appels à manifestations d'intérêt et cinq (5) demandes de propositions (DP), lesquelles représentent 13% de ce total.

Tableau 7 : Mode de passation retenu par les autorités contractantes pour les dossiers soumis pour avis conformes à la CNMP

Types de procédures	Mode de passation de marchés	Avis conformes accordés	
		Nom bre	Pourcentage
Procédures générales	Appel d'Offres Ouvert National (AOON)	38	54%
	Appel d'Offres Ouvert International (AOOI)	6	9%
Procédures exceptionnelles	Appel d'Offres Restreint International (AORI)	2	3%
	Appel d'Offres Restreint National (AORN)	3	4%
	Gré à gré	12	17%
Procédures spéciales	Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI)	4	6%
	Demande de Propositions (DP)	5	7%
TOTAL		70	100%

N.B. Le camembert, la Figure 4 de la page suivante, présente graphiquement la distribution des avis conformes accordés par la CNMP dans le courant de l'année 2017-2018, selon le mode de passation de marchés. L'on notera que pour chaque type de procédures le nombre de dossiers soumis ainsi que les pourcentages qu'ils représentent sont reportés pour chacun d'eux dans les différents secteurs du camembert.

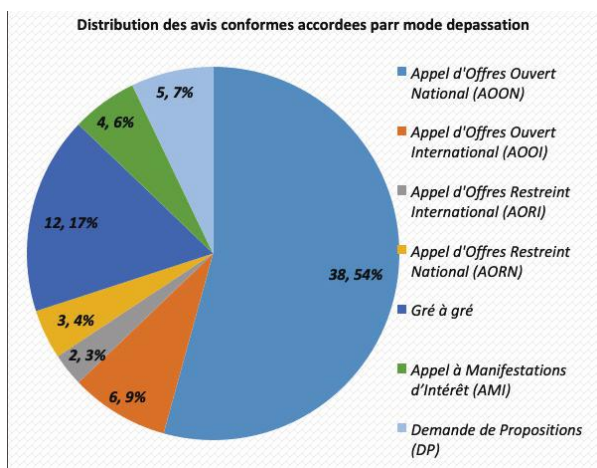


Figure 4: Modes de passation retenus par les autorités contractantes pour les dossiers soumis pour avis conformes

B 2.1.2 Répartition des avis conformes accordés par la CNMP par nature de marchés

Les dossiers de marchés reçus par la CNMP des vingt-deux (22) institutions publiques peuvent être groupés selon les quatre (4) natures de marchés suivantes : travaux, fournitures, services et prestations intellectuelles.

Dans l'ensemble, les acquisitions de fournitures dominent avec 56% du nombre de dossiers de marchés. Elles sont suivies de l'exécution de travaux avec 21%. Pour les deux (2) autres natures qui restent, on retrouve des dossiers de marchés respectivement de nature services et de prestations intellectuelles, où ils représentent 9% et 14% respectivement.

Tableau 8 : Avis conformes accordés par la CNMP par nature de marchés

Nature de marchés	Avis conformes accordés	
	Nombre	Pourcentage
Travaux	15	21%
Fournitures	39	56%
Services	6	9%
Prestations Intellectuelles	10	14%
TOTAL	70	100%

N.B. Comme dans le camembert de la Fig. 4 ci-dessus, celui de la page suivante, Fig. 5, fournit la distribution des avis conformes accordés par la CNMP en nombre et en pourcentage.

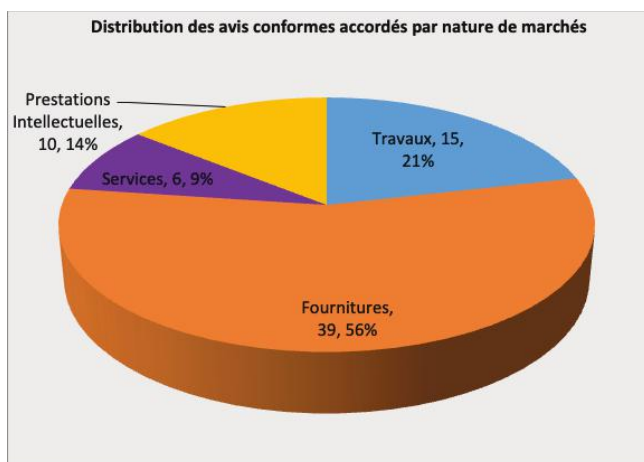


Figure 5 : Distribution des avis conformes accordés par nature de marchés

B 2.2 Les validations de procédures

Cette section du rapport fait état du nombre de marchés pour lesquels la CNMP certifie conforme et valide les procédures qui ont été utilisées par les autorités contractantes. C'est cette activité qui plus tard rendra définitive l'attribution des marchés. Pour ce faire, la CNMP examine, analyse et vérifie les moindres détails relatifs à la conduite des évaluations des offres reçues dans le cadre de tous appels d'offres afin d'être en mesure ou non de se prononcer sur la conformité des opérations au regard des dispositions du dossier d'appel d'offres, et le cas échéant, au regard des dispositions de la loi et de ses règlements. Toutes procédures jugées conformes entraînent donc leurs validations par la CNMP. L'obtention de ces validations donne droit aux parties (autorités contractantes et éventuels attributaires) de signer les marchés.

Les procédures validées par la CNMP au cours de l'exercice 2017-2018 sont au nombre de quarante-deux (42) octroyées à treize (13) autorités contractantes. La BRH et l'EDH sont les deux (2) entités pour lesquelles le plus grand nombre de procédures a été validé avec chacune huit (8) validations, soit 19%. Six (6) validations de procédure ont été accordées au MENFP, soit 14% du total. S'agissant des autres institutions comme la DINEPA, la PNH, l'UCLBP et le MPCE, elles ont eu respectivement 12%, 10%, 7% et 5% du total des dossiers de marchés validés. Enfin, six (6) autres institutions ont chacune obtenu de la CNMP, la validation de procédure pour un (1) seul dossier de marché.

Il est important de souligner que de cette liste de dossiers de marchés validés, trois (3) d'entre eux avaient été lancés par voie d'appel d'offres qui se sont révélés infructueux par la suite.

Il n'est pourtant pas superflu de souligner que le nombre total de procédures validées cette année aurait été plutôt de quarante-cinq (45), n'était le fait que trois (3) marchés lancés se sont révélés infructueux par la suite.

Le tableau 9 ci-dessous présente en nombre et en pourcentage les validations de procédures octroyées par la CNMP aux institutions qui, selon les exigences de la loi, en avaient fait la demande.

Tableau 9 : Validations de procédures par la CNMP, par institution

Institutions bénéficiaires		BRH	DINEPA	EDH	MENFP	MPCE	PNH	UCLBP	Autres	TOTAL
Procédures Validées	Nombre	8	5	8	6	2	4	3	6	42
	Pourcentage	19%	12%	19%	14%	5%	10%	7%	14%	100%

N.B. La catégorie "Autres" regroupe toutes les autres institutions dont leur modalité (fréquence) est égale à 1.

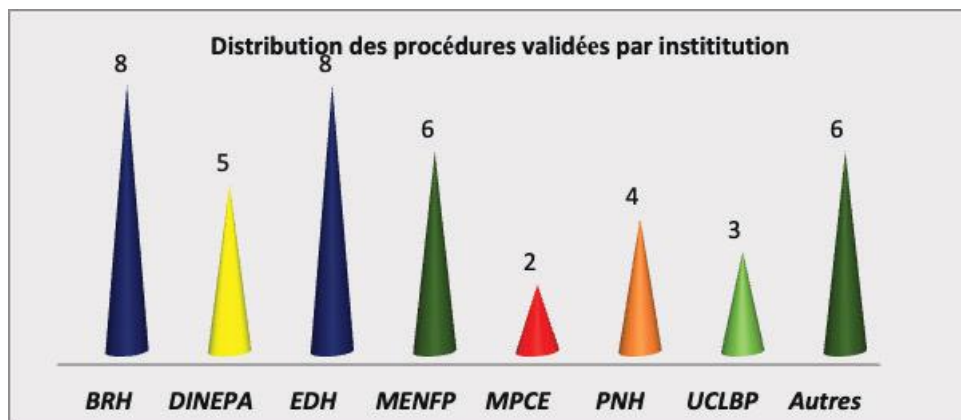


Figure 6: Validations de procédure attribuées par la CNMP par institution

B 2.3 Les demandes de dérogations reçues à la CNMP

L'appel d'offres restreint (AOR) et l'entente directe constituent les deux (2) types de procédure exceptionnelle auxquels ont eu recours cette année les autorités contractantes. La loi du 10 juin 2009 relative aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public, notamment en ses articles 33, 33.1, 34 et 34-1, pose des règles conditions claires et précises pour emploi l'utilisation de telles procédures, sachant que l'article 29-1 de cette même loi dispose que « l'appel d'offres ouvert est la règle. Le recours à tout autre mode de passation est exceptionnel ... »

Durant l'année fiscale 2017-2018, la CNMP a enregistré vingt-et-une (21) demandes pour déroger à cette règle et recourir à l'une ou l'autre des deux procédures exceptionnelles, dont neuf (9) lui ont été adressées en vue de faire usage de l'appel d'offres restreint (AOR) et douze (12) autres demandes afin d'utiliser l'entente directe ou gré à gré, pour la conclusion de marchés.

Des neuf (9) demandes de recours à l'appel d'offres restreint, cinq (5) ont été refusées, car les raisons avancées pour soutenir ces recours, ne concordent pas avec les exigences de la loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public. Par contre, quatre (4) de ces demandes ont été agréées sur la base d'argumentaires fournis à la CNMP, rédigés spécifiquement à cette fin pour expliquer leur bien-fondé, ou sur la base que les autorités contractantes avaient préalablement lancé des appels d'offres ouverts (AOO) qui se sont révélés infructueux en bout de ligne.

Sur les douze (12) demandes de recours à la procédure de gré à gré, cinq (5) aussi ont été refusées avec la recommandation aux autorités contractantes concernées d'ouvrir ces marchés à la concurrence, et sept (7) ont été acceptées sur la base d'argumentaires fournis, ou parce que les appels d'offres ouverts ont été préalablement lancés sans que la suite de ces procédures ait pu donner lieu à une quelconque attribution de marché, et que pour cause de délai insuffisant, ces autorités contractantes ne pouvaient guère avoir recours à un appel d'offres restreint (AOR).

Le tableau ci-dessous présente les sollicitations faites auprès de la CNMP en vue d'obtenir sa non-objection pour les marchés à conclure par l'une des deux (2) procédures exceptionnelles ainsi que la décision qu'elle a prise en la circonstance.

Demandes de recours à une procédure exceptionnelle pour l'année 2017-2018

Date	Institution de provenance	Référence de la lettre de transmission	Objet de la demande	Procédure à utiliser	Nature du marché	Décision de la CNMP
5 oct. 2017	Conseil Municipal de la Croix des Bouquets	Pas de référence	Location d'engins lourds	Gré à Gré	Services	Justification avancée non acceptable- marché à mettre en concurrence
31 oct. 2017	BMPAD	DG/BMPAD/CN MP NO 2017-109	Sollicitation de « passer outre » pour acquisition 240.000 jouets pour enfants	Gré à Gré	Fournitures	La CNMP n'as pas le privilège d'accorder des « passer outre »
8 nov. 2017	FAES	DG-L10686/FAES/UPM/CNMP	AOR pour acquisition de 100.000 kits alimentaires	Gré à Gré	Fournitures	Ouvrir le marché à la concurrence
13 nov. 2017	MICT	BM/MRSA/MGL/OR48/EX:16-17	Transmission dossier AOR pour acquisition 140 véhicules pick-up	AOR	Fournitures	Avis conforme non donné demande de procéder par AO
17 nov. 2017	BMPAD	DG/BMPAD/CN MP No 2017-164	Acquisition de 240.000 jouets pour enfants	AOR	Fournitures	Demande acceptée avec obligation d'élargir la concurrence à moins huit (8) candidats
28 nov. 2017	MICT	BM/MRSA/CNMP/020/EX : 17-18	Service de modernisation des systèmes de personnalisation de passeports	Gré à Gré	Services	Évaluer les différents projets déjà réalisés en ce sens et réintroduire la demande si nécessaire
11 déc. 2017	FAES	FAES/UPM/CNMP/N/Réf/DG – L10827-12/17	Renouvellement demande AOR pour acquisition de 100.000 kits alimentaires	AOR	Fournitures	Exigence article 33.1 loi du 10 juin non remplie – ouvrir le marché à un appel à la concurrence
27 déc. 2017	FAES	FAES/UPM/CNMP/N/Ref/DG-L10885-12/17	Renouvellement demande recours AOR pour acquisition de 100.000 kits alimentaires	AOR	Fournitures	Exigence article 33.1 non remplie ouvrir marché à concurrence

Demandes de recours à une procédure exceptionnelle pour l'année 2017-2018

Date	Institution de provenance	Référence de la lettre de transmission	Objet de la demande	Procédure à utiliser	Nature du marché	Décision de la CNMP
27 fév. 2018	Mairie de Port-au-Prince		Acquisition Équipements usagés	AOR	Fournitures	Autorisation accordée sur la base de l'argumentaire présenté
2 mars 2018	FAES	FAES/UPM/CNMP/N/Réf/DG-LIIII3-03/10	Acquisition kits alimentaires	AOR	Fournitures	Ne répond pas à exigence loi mais accordé pour cause délai
15 mars 2018	MTPTC	Réf 0001457	Demande d'avis conforme au contrat gré à gré pour acquisition système radar aérien haïtien	Gré à Gré	Fournitures	Avis accordé sur base argumentaire fourni
5 mai 2018	Mairie Pétion-Vile		Construction marché kokoyé	AOR	Travaux	Arguments ne cadrent pas avec la loi –recourir à AOO
15 mai 2018	MENFP	No C-21 :939	contrats subvention et dotation pour des manuels scolaires	Gré à Gré	Fournitures	Accordé
22 mai 2018	OFNAC	Réf : DG/566/17/18	Soumission dossier d'acquisition d'un système de messagerie automatisé (AHMS)	Gré à Gré	Services	Accordé sur base argumentaire fourni
22 mai 2018	OFNAC	Réf : DG/565/1718	Soumission dossier acquisition vigie pour installation à l'aéroport	Gré à Gré		Accordé sur base argumentaire
23 mai 2018	MEF	CMMP/CNMP/05-18/045 No 002784	Acquisition de 60.000 chèques vierges	Gré à Gré	Fournitures	Accordé sur base argumentaire fourni

B 3. L'analyse statistique des marchés financés par le Trésor Public, enregistrés à la CSC/CA et validés par la CNMP

Tout marché dont la procédure de passation relève de la compétence de la CNMP et qui ne lui a pas été soumis pour validation par l'autorité contractante est nul de plein droit (cf. art. 62.4 de la loi du 10 juin 2009). Par ailleurs, quel que soit son montant, si un marché n'est pas approuvé par l'autorité compétente ou s'il n'a pas reçu l'avis favorable et est enregistré à la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSC/CA), sa nullité peut être déclarée à n'importe quel moment. (Réf. art. 64.3 de la loi suscitée et art. 200.4 de la Constitution).

Imbue des dispositions mentionnées ci-dessus, les institutions (autorités contractantes), pour la plupart, se maintiennent dans le cheminement tracé par la réglementation sur les marchés publics, en ce qui a trait à la validation de leurs marchés. Ainsi, une fois les projets de marchés signés, elles se font le devoir de les transmettre à l'autorité d'approbation. Les projets de marchés signés et approuvés, dont les montants se trouvent être supérieurs aux seuils de passation, sont ensuite transmis à la CNMP qui se charge de finaliser le processus de validation en adressant à la CSC/CA une correspondance soumettant les projets de marchés à l'avis motivé de celle-ci avant de les valider elle-même. (Réf. art. 126, 126.1 et 126.2 de l'arrêté d'application de la loi).

Pour l'année 2017-2018, soixante-dix (70) marchés ont reçu la validation finale de la CNMP après qu'ils ont reçu l'avis favorable et ont été enregistrés à la CSC/CA. Conclues par dix (10) institutions, ces marchés financés par le Trésor Public (TP) sont ainsi répartis : soixante-deux (62) ont été validés pour le compte de six (6) ministères, cinq (5) pour deux (2) organismes autonomes et les trois (3) autres au profit de deux (2) collectivités territoriales. Le tableau qui suit présente la répartition de ces marchés par catégorie d'institutions.

Tableau 10 : Répartition des marchés par catégorie d'institutions avec leurs montants enregistrés à la CSC/CA et validés par la CNMP

Catégorie d'institutions	Nombre d'institutions	Nombre de marchés	Montant marchés conclus en gourdes	Montant marchés conclus en dollars ¹	Montant marchés conclus en euros ²	Montant total en Gourdes	Pourcentage
Ministères	6	62	1,924,970,684.91	9,312,288.57	30,000,000.00	4,918,472,001.08	88.6%
Organismes autonomes ³	2	5	45,610,089.17	8,610,025.54	0.00	618,125,127.42	11.13%
Collectivités territoriales	2	3	14,628,525.43	2,384.25	5,240.97	15,201,849.84	0.27%
Total	10	70	1,985,209,299.51	17,924,698.36	30,005,240.97	5,551,798,978.34	100.00%

¹ Taux moyen de conversion : US\$1 = 66.494

² Taux moyen de conversion : EU1 = 79.143

³ Organismes autonomes / directions déconcentrées / entreprises publiques

Source : Les taux moyens ont été calculés à partir des données mensuelles de la Banque de la République d'Haïti (BRH).

B 3.1. Répartition des marchés validés par la CNMP suivant leur nature

Au regard des normes universellement admises et reconnues à travers le monde, les autorités contractantes ont réparti leurs marchés en quatre (4) grandes natures qui sont les suivantes : fournitures, travaux, services et prestations intellectuelles. Un bref coup d'œil sur le tableau ci-contre fait vite voir la tendance. Et, le constat est clair. Cette année encore, les acquisitions de fournitures ont dominé sur toutes les autres natures de marchés, accusant un pourcentage de soixante-quinze (75%) de marchés validés, calculé sur la totalité ayant reçu la validation de la CNMP. Les marchés de services viennent en deuxième position, suivis des marchés de travaux et des prestations intellectuelles qui sont respectivement de cinq (5) et de trois (3) marchés. A noter que la tendance n'a pas changé en observant cette dynamique, que l'on se place pour l'observer sous l'angle de la quantité des marchés en jeu ou sous l'angle de la valeur des marchés.

Tableau 11 : Répartition des marchés validés selon leur nature (en Gourdes)

Nature de Marché	Marchés validés		Montant des marchés validés	
	Nombre	Pourcentage	Valeur	Pourcentage
Travaux	5	7.14%	654,900,000.65	11.80%
Services	9	12.86%	981,580,453.03	17.68%
Fournitures	53	75.71%	3,890,313,044.01	70.07%
Prestations intellectuelles	3	4.29%	25,005,480.65	0.45%
Total	70	100.00%	5,551,798,978.34	100.00%

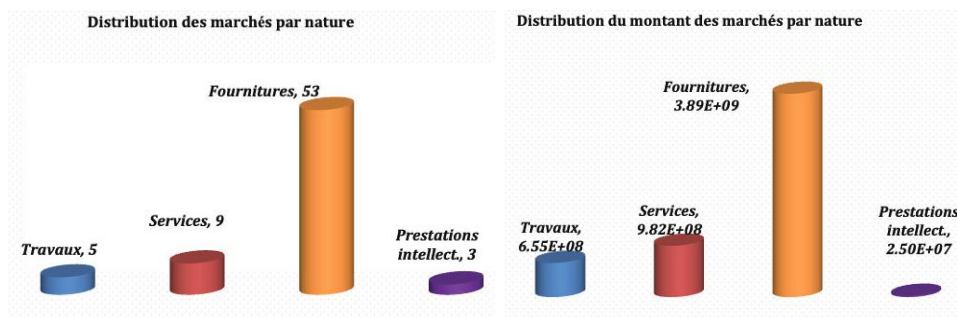


Figure 7 : Répartition des marchés validés par nature (en nombre et en valeur)

B 3.2. Répartition des marchés validés par la CNMP suivant leur mode de passation

Par analogie à la section précédente B 3.1. traitant de la répartition des marchés validés par la CNMP suivant leur nature, les autorités contractantes, pour conclure leurs marchés ont eu recours cette année à quatre (4) types de procédures. Il s'agit de l'appel d'offres ouvert (AOO), de l'appel d'offres restreint (AOR), de l'appel à manifestations d'intérêt (AMI) et de la procédure d'entente directe communément appelée gré à gré (GG).

A l'exception de l'année fiscale 2015-2016, au cours du dernier quinquennat, les marchés ont été majoritairement passés suivant la procédure exceptionnelle de gré à gré. En revanche, à la surprise générale, pour cet exercice en revue, l'appel d'offres ouvert (AOO) qui est considéré comme la règle en passation des marchés publics (cf. art. 29.1 de la loi du 10 juin 2009), a été privilégié par les institutions, accusant un pourcentage de 70% du nombre total des marchés. Cependant, force de constater qu'en dépit de cette note positive au niveau du système national des marchés publics, le gré à gré, avec un montant de 3.364 milliards de gourdes, représente 60.60% de la valeur totale des marchés, lequel montant est 1.5 fois celui des marchés conclus par la procédure d'appel à la concurrence (2.168 milliards de gourdes, en additionnant les deux premières valeurs).

Tableau 12 : Répartition des marchés validés par mode de passation

Mode de passation	Marchés validés		Montant des marchés validés	
	Nombre	Pourcentage	Valeur en Gourdes	Pourcentage
AOO	49	70.00%	2,160,407,530.32	38.91%
AOR	1	1.43%	8,125,029.47	0.15%
DP/AMI	1	1.43%	18,799,296.25	0.34%
Gré à Gré	19	27.14%	3,364,467,122.30	60.60%
Total	70	100.00%	5,551,798,978.34	100.00%

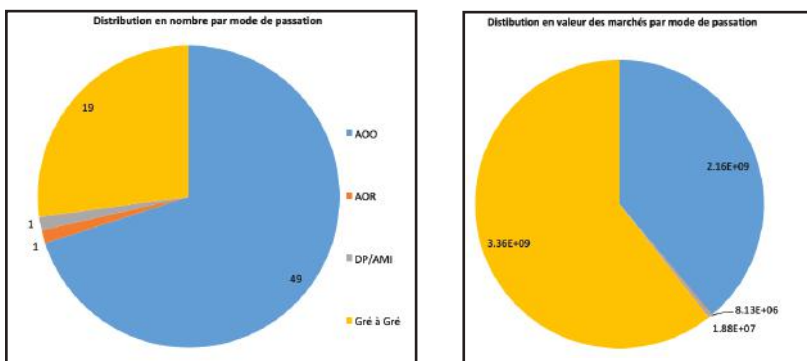


Figure 8 : Répartition des marchés validés (en nombre et en valeur) par mode de passation

B 3.3. Répartition des marchés validés par la CNMP par ministère

Au nombre de six (6), les Ministères ont conclu soixante-deux (62) contrats (marchés), représentant 88,57% du nombre total des marchés validés par la CNMP au cours de l'année 2017-2018. Ces marchés totalisent 4,9 milliards de Gourdes, équivalant à 88,6% de la valeur globale des marchés ayant reçu la validation finale de la CNMP.

Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) a passé quarante-et-un (41) marchés, soit plus de la moitié (66.13%) de l'ensemble des marchés des ministères. Pourtant, la valeur monétaire de ces marchés (1,076 milliards de gourdes) est deux (2) fois moindre que celle du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) par exemple, lequel n'a conclu que seulement trois (3) marchés pour un montant de 2,925 milliards de gourdes.

Tableau 13 : Distribution des marchés validés par la CNMP, par ministère

Ministère	Marchés validés		Montant des marchés validés	
	Nombre	Pourcentage	Valeur en Gourdes	Pourcentage
MENFP	41	66.13%	1,076,066,558.70	21.88%
MTPTC	8	12.90%	252,280,775.87	5.13%
MARNDR	1	1.61%	63,943,223.67	1.30%
MEF	1	1.61%	36,000,000.00	0.73%
MICT	3	4.84%	2,925,987,927.60	59.49%
MJSP	8	12.90%	564,193,515.24	11.47%
Total	62	100.00%	4,918,472,001.08	100.00%

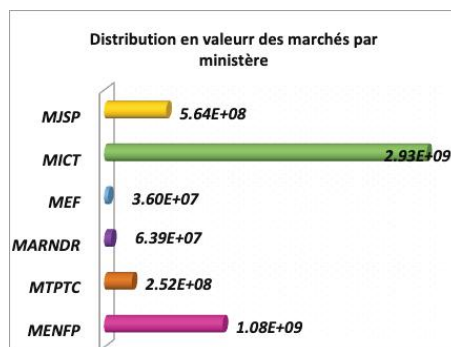
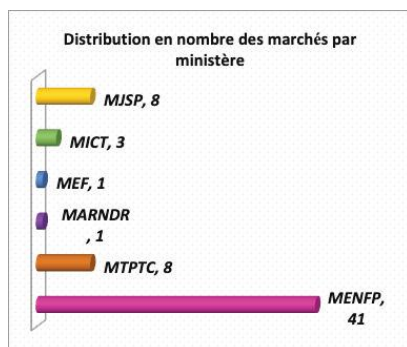


Figure 9: Distribution des marchés validés (en nombre et en valeur) par la CNMP par ministère

B 3.4. Répartition des marchés validés par la CNMP, par organisme autonome/Direction déconcentrée

L'Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics (UCLBP) et la Banque de la République d'Haïti (BRH) sont les deux (2) seuls organismes autonomes/Directions déconcentrées à avoir eu des marchés validés par la CNMP au cours de l'exercice 2017-2018. Les contrats de ces institutions sont au nombre de cinq (5) et leur montant est de 618,1 millions, soit 11.13% du montant des marchés validés par la CNMP.

L'UCLBP a conclu quatre (4) contrats pour un montant de 596, 9 millions de gourdes alors que la BRH a passé un seul marché d'un montant de 21,1 millions de gourdes.

Tableau 14 : Distribution des marchés validés par la CNMP par organisme autonome

Organisme Autonome/ Direction déconcentrée	Marchés validés		Montant des marchés validés	
	Nombre	Pourcentage	Valeur en Gourdes	Pourcentage
UCLBP	4	80.00%	596,947,194.51	96.57%
BRH	1	20.00%	21,177,932.92	3.43%
Total	5	100.00%	618,125,127.43	100.00%

B 3.5. Répartition des marchés validés par la CNMP, par collectivité territoriale

Les Administrations communales du Cap-Haïtien et de la Croix-des-Bouquets ont conclu pour l'exercice 2017-2018 trois (3) marchés pour un montant de 15,2 millions de gourdes, lequel équivaut à 0.27% du volume total des marchés validés par la CNMP. Le tableau ... détaille la répartition des marchés de ces mairies.

Tableau 15 : Distribution des marchés validés par la CNMP, par administration communale

Organisme Autonome/ Direction déconcentrée	Marchés validés		Montant des marchés validés	
	Nombre	Pourcentage	Valeur en Gourdes	Pourcentage
Mairie du Cap-Haïtien	1	33.33%	573,324.41	3.77%
Mairie de la Croix-des-Bouquets	2	66.67%	14,628,525.43	96.23%
Total	3	100.00%	15,201,849.84	100.00%

B 3.6. Répartition des marchés validés par source de financement

Les dix (10) institutions publiques pour lesquelles la CNMP a validé des marchés au cours de l'année 2017-2018, ont recouru à trois (3) types de fonds pour financer leurs dépenses, en l'occurrence : le Trésor Public, le Fonds Monétaire International (FMI) et leurs Fonds Propres.

La majorité des marchés, soit soixante-cinq (65) des soixante-dix (70), a été financée par le Trésor public à hauteur de 4,94 milliards de gourdes. Ce montant représente 89,04% de la valeur totale des marchés validés par la CNMP.

Tableau 16 : Répartition des marchés validés par la CNMP, par source de financement

Source de financement	Marchés validés		Montant des marchés validés	
	Nombre	Pourcentage	Valeur en Gourdes	Pourcentage
<i>Trésor Public</i>	65	92.86%	4,943,477,481.74	89.04%
<i>Trésor Public/FMI</i>	2	2.86%	572,515,038.25	10.32%
<i>Fonds Propres</i>	3	4.28%	35,806,458.35	0.64%
Total	70	100.00%	5,551,798,978.34	100.00%

B 4. Les activités de communication

Les activités de communication programmées pour 2017-2018 s'inscrivaient dans le cadre de la poursuite du projet de campagne nationale de communication et d'information entamée à la fin de l'année précédente. Ce projet qui a servi de cadre aux nouvelles initiatives prises au cours de cette période en revue poursuivait, entre autres, les objectifs suivants :

- a) Améliorer la connaissance du public en général et des autorités contractantes, en particulier, sur la CNMP et du rôle qui lui est dévolu en tant qu'Organe de l'État ;
- b) Développer avec les partenaires locaux et internationaux des échanges d'information favorisant les synergies pour une plus grande efficacité de communication sur les marchés publics.

En d'autres termes, il s'agissait de rendre plus visibles les actions de la CNMP auprès des autorités contractantes impliquées dans la réforme du système de passation et de gestion des marchés publics, des autres instances concernées et du public en général.

B 4.1. Les actions entreprises

Dans le cadre des actions entreprises, il était prévu de travailler avec les principaux acteurs concernés par le système de passation de marchés publics, à savoir les fournisseurs et entrepreneurs, les Directeurs Généraux, les représentants des collectivités territoriales et les journalistes sur la passation et la gestion des marchés publics. Ces actions se sont articulées autour des points suivants:

- Journée de réflexion et d'échanges avec les Directeurs Généraux et les Coordonnateurs de l'Administration publique ;
- Journée de réflexion et d'échanges avec les journalistes de la zone métropolitaine de Port-au-Prince ;
- Journée de réflexion et d'échanges avec les Maires du département de l'Ouest ;
- Organisation d'un colloque sur la passation et la gestion des marchés publics ;
- Organisation d'un atelier de formation en marchés publics au profit du "Réseau des Journalistes Économiques pour le Développement Durable" ;
- Poursuite de la diffusion de spots (radio et télé) sur les marchés publics ;
- Publication sur le site internet de la CNMP d'informations spécifiques sur la passation des marchés publics ;
- Organisation de « Points de presse »
- Production de matériels imprimés et promotionnels.

B4.1.1. Journée de réflexion et d'échanges avec les Directeurs Généraux et les Coordonateurs de l'Administration publique

Le 5 octobre 2017, la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) a organisé une journée de réflexion et d'échanges à l'Hôtel Montana avec une cinquantaine de Directeurs généraux de l'Administration Publique, de Coordonnateurs d'organismes autonomes et de cadres supérieurs de l'Administration publique autour du thème : Vers le renforcement du système national de passation et de gestion des marchés publics. Cette journée de réflexion se justifiait par le fait que, en leur qualité d'autorités contractantes, ils constituent un maillon important de la chaîne de passation des marchés publics en Haïti. Il s'agissait donc de discuter avec eux, afin de les sensibiliser sur l'importance de leur rôle dans le bon fonctionnement du système.

B 4.1.2. Journée de réflexion et d'échanges avec les journalistes de la zone métropolitaine de Port-au-prince

Le 19 octobre 2017, la CNMP a organisé à l'hôtel Montana, une journée de réflexion et d'échange avec 40 journalistes de la presse parlée, écrite, télévisée et des médias en ligne, autour du renforcement du système national de passation et de gestion des marchés publics. Cette session avait pour but de les sensibiliser à l'importance des marchés publics dans le processus de la bonne gouvernance et les inciter à traiter des sujets en rapport avec la thématique, de manière fiable, objective et efficace.

Les intervenants ont présenté, tour à tour, le système national de passation et de gestion des marchés publics à partir des dix (10) points suivants:

- Les principes régissant les marchés publics en Haïti ;
- Le cadre institutionnel des marchés publics ;
- Les procédures de passation des marchés publics ;
- Les seuils de passation des marchés publics et d'intervention de la CNMP ;
- Les régimes de paiement et de garantie dans les marchés publics ;
- Les contestations dans les marchés publics et leur traitement ;
- Le rôle de la presse dans la vulgarisation de l'information sur les marchés publics.

Le traitement de ces différents points a soulevé de nombreuses questions qui ont donné lieu à un débat constructif.

B 4.1.3. Journée de réflexion et d'échanges avec les Maires du département de l'Ouest

Le 16 novembre 2017, cinquante (50) représentants des autorités municipales du département de l'Ouest (les Maires et leurs Assesseurs) ont eu avec la Commission Nationale des Marchés Publics, une journée d'échanges et de réflexion sur la thématique de la passation et la gestion des marchés publics. L'objectif visé était de partager avec eux toutes les informations relatives au système de passation des marchés publics afin que les procédures de passation des marchés par ces instances puissent être effectuées selon les lois et les règlements régissant la matière.

Le programme de cette journée était marqué par des interventions portant sur les thèmes suivants :

- Les structures de passation des marchés publics dans les administrations ;
- Le Plan Prévisionnel Annuel de Passation des Marchés Publics (PPAPMP) ;
- Le circuit de passation d'un marché.

Ces présentations ont offert à la CNMP l'occasion de partager avec les autorités locales de pertinentes informations sur le fonctionnement du système haïtien de passation des marchés publics et les exigences légales auxquelles il est soumis.

Dans la même logique, les Maires ont été entraînés à l'élaboration du Plan prévisionnel annuel de passation des marchés publics (PPAPMP). Il leur a été surtout rappelé la nécessité de bien identifier et de bien définir leurs besoins en fonction du budget dont ils disposent.

Dans la foulée, le Bureau du Secrétaire d'État à l'Intégration des Personnes Handicapées (BSEIPH) a profité pour sensibiliser les autorités locales aux normes d'accessibilité, vu qu'elles sont appelées à piloter le développement dans leurs communes respectives. La représentante du BSEIPH, lors de son intervention, a rappelé aux participants que la loi fait obligation à tous de prendre en compte les normes d'accessibilité dans la construction de bâtiments publics, des trottoirs, des escaliers, des rampes, tout en soulignant que l'accessibilité doit permettre la participation sociale de toutes les franges de la population.

B 4.1.4. Organisation d'un colloque sur la passation et la gestion des marchés publics

Les 12 et 13 juin 2018, s'est tenu au Centre de Convention et de Documentation de la Banque de la République d'Haïti (BRH), un Colloque sur les marchés publics autour du thème: « Éthique et transparence, moyens de lutte contre la corruption dans les marchés publics ». Ce Colloque visait à faciliter les échanges d'information et le partage des bonnes méthodes et pratiques entre les partenaires stratégiques sur les questions de la promotion de l'intégrité et de la prévention de la corruption dans les marchés publics.

En effet, l'évaluation du système réalisée en 2013 et le Plan Stratégique élaboré en 2017 pour la période 2018-2023, tous deux recommandent que la CNMP se concentre de préférence sur sa mission de régulation et de surveillance du système national des marchés publics. Dans cet ordre d'idées et si cette recommandation est mise en œuvre, la CNMP doit promouvoir et renforcer l'environnement de transparence et d'intégrité, deux éléments essentiels dans tout système de gestion et de passation des marchés publics, ce qui alors impliquera que des actions coordonnées soient conduites avec les organes de contrôle externe. La CNMP devra également s'associer au secteur privé pour renforcer la confiance de ce secteur dans le système et se rapprocher de la société civile en vue de l'impliquer le plus possible dans une surveillance plus rigoureuse du système national et de l'application des mesures de lutte prévues dans les situations de conflits d'intérêts, de fraude et de corruption. Ces nouvelles orientations ont donc rendu nécessaire l'ouverture d'un dialogue avec les institutions en charge du contrôle externe de la dépense publique, ainsi qu'avec celles engagées dans la lutte contre la corruption. D'où l'organisation de ces assises auxquelles répondaient, entre autres, aux objectifs spécifiques suivants :

- Débattre des principaux obstacles qui nuisent jusque-là à une application intégrale des dispositions législatives et réglementaires en matière de passation des marchés publics contenues dans la loi et les arrêtés régissant la matière ;
- Accroître la visibilité de la CNMP dans son rôle institutionnel de promotion de l'intégrité, de prévention et de la lutte contre la corruption dans les marchés publics ;
- Développer des partenariats stratégiques avec les autres institutions impliquées dans la lutte contre la corruption ;
- Sensibiliser les acteurs de la commande publique à la nécessité de développer une synergie entre les actions entreprises au niveau des instances concernées.

Ce Colloque qui a reçu l'appui financier de la Banque Mondiale, a été marqué par la participation d'environ 200 personnes incluant les représentants des ministères, des organes de contrôle, ceux du secteur privé, de la société civile, le monde universitaire et ceux des partenaires techniques et financiers d'Haïti. Une large couverture de la presse a également été remarquée, ce qui a permis la diffusion de certains extraits de ce colloque dans les médias nationaux.

Les travaux se sont déroulés autour de quatre (4) grands thèmes :

1. La réforme du système des marchés publics : une composante de la réforme des Finances Publiques ;
2. Lutte contre la corruption dans les marchés publics : une dynamique mondiale ;
3. Éthique et transparence : conditions de l'efficacité des dépenses publiques ;
4. Le partenariat public/privé: succès, limites et leçons apprises.

Outre ces thèmes, différents sous-thèmes ont été traités. Ils ont permis d'agiter certaines questions liées à la problématique de la corruption dans les marchés publics, notamment les rôles respectifs des organes de contrôle, de la société civile et du secteur privé dans la lutte contre la corruption, les obstacles à l'efficacité des dépenses publiques, la prévention, la détection et la répression de la corruption dans les marchés publics.

Ce Colloque de deux (2) jours qui a couronné la campagne nationale de communication et d'information sur les marchés publics a mis en lumière les grands problèmes qu'il conviendra d'adresser pour résorber la corruption dans le domaine des marchés publics. En effet, les participants et panélistes ont pu débattre des principaux obstacles qui nuisent jusque-là à une application intégrale des dispositions légales en matière de passation des marchés publics.

Les actes du Colloque ont relaté l'ensemble des travaux réalisés. Les recommandations ou suggestions formulées concernent les points suivants :

- La nécessité de créer un grand organisme indépendant chargé de coordonner la lutte contre la corruption, ce qui suppose un amendement constitutionnel ;
- L'amélioration du système de passation des marchés publics en s'appuyant sur les technologies numériques à toutes les étapes du cycle de passation des marchés publics ;
- L'application des dispositifs de surveillance et de contrôle visant à favoriser la responsabilité citoyenne tout au long du cycle de passation des marchés

publics avec, notamment, des procédures adaptées de contestation et de sanction ;

- L'intégration des marchés publics au sein des processus généraux de gestion des finances publiques, de budgétisation et de prestation des services publics ;
- La protection de la dignité morale de la CNMP afin de garantir l'intégrité des marchés publics et éviter ainsi que les forces politiques, de pouvoir et d'argent fassent mainmise sur le système de marchés publics ;
- L'intégration dans le système d'achats publics, des stratégies de gestion des risques en vue de leur recensement, de leur détection et de leur atténuation tout au long du cycle de passation des marchés publics ;
- La formalisation des échanges interinstitutionnels. Pour cela, des cadres techniques d'une institution pourront faire des séjours administratifs dans une autre institution afin d'assimiler le mode de fonctionnement de cette dernière ;
- La mise en place de l'Observatoire des marchés publics dont on parle depuis si longtemps ;
- La prise en considération dans la révision de la loi sur les marchés publics pour remplacer le Comité de Règlements des Différends (CRD) par une structure experte de résolution alternative de différends comme la Chambre de Conciliation et d'Arbitrage d'Haïti (CCAH) ;
- L'adéquation avec le Traité de Chaguaramas révisé pour que les marchés de travaux, de fournitures et de services n'ayant pas de rapport avec la sécurité publique ou intérieure, puissent être conçus avec une clause compromissaire sur les prix, quantité, qualité et délai ;
- La nécessité de renforcement du Partenariat Public-Privé (PPP) pour lutter contre la Corruption. Le secteur privé doit être impliqué dans la lutte contre la corruption dans la mesure où il travaille avec l'administration dans le cadre des marchés publics ;

Pour prouver sa volonté et sa détermination à lutter contre la corruption, le secteur privé des affaires devra aider la Direction Générale des Impôts (DGI) dans :

- a. L'application des articles 7 et 50 du décret 2005 sur l'impôt sur le revenu ;
- b. L'application pleine et entière des dispositions de l'article 7 du décret du 29 Septembre 2005 exigeant aux contribuables de déclarer l'identité de tout bénéficiaire de revenus et autres ;
- c. L'application pleine et entière des dispositions de l'article 50 du décret du 29 Septembre 2005 exigeant des institutions financières de ne recevoir que des états financiers certifiés par la DGI ;
- d. L'application pleine et entière des dispositions des articles 63-1 et 63-2 du décret du 29 Septembre 2005 faisant injonction aux institutions financières, bancaires et assurances de fournir la liste à jour des comptes bancaires et police d'assurance ou de réassurance détenus par les contribuables en vérification ;

Les organisations de la société civile doivent proposer deux délégués qui feront partie du Panel ad hoc devant procéder au choix des cinq (5) Membres de la CNMP. Elles doivent également déléguer des membres pour faire partie des commissions d'ouverture des plis et d'évaluation des offres, à l'occasion des opérations de passation de marchés dans les Ministères.

- La société civile doit veiller à ce que les institutions liées à la gouvernance publique fonctionnent, que la loi soit appliquée et que les instances de contrôle agissent, y compris les Commissions parlementaires chargées de veiller à l'action gouvernementale ;
- Les organisations de la société civile doivent accorder une place importante aux questions économiques et financières et les aborder non de façon émotionnelle, ou partisane, mais à partir de données empiriques et d'analyses objectives. Ainsi, la société civile doit faire un plaidoyer pour réclamer du Parlement le vote de la loi sur l'accès à l'information déposée depuis plusieurs années par la Fondation Héritage, avec l'appui de plusieurs associations ;

B 4.1.5. Atelier de formation en marchés publics au profit du « Réseau des Journalistes Économiques pour le Développement Durable (REJEDD) »

Les 9 et 10 août 2018, la Commission Nationale des Marchés Publics a organisé, à la Salle de conférence du Group Croissance, un atelier de formation sur la passation des marchés publics, à l'intention d'une trentaine de journalistes affiliés au « Réseau des Journalistes Économiques pour le Développement Durable (REJEDD) ». Cet atelier de formation qui a été commandité par ces professionnels de médias visait notamment, à améliorer leurs connaissances sur le cadre légal et réglementaire qui régit la commande publique.

B 4.1.6. Production et diffusion de spots radio et télé

Lancée en août 2017, la diffusion des spots radiophoniques s'est poursuivie tout au cours du premier semestre de l'année 2017-2018 sur les ondes de certaines stations de radio. L'objectif de cette activité était d'accroître la notoriété de l'Institution (CNMP) auprès du public en diffusant des messages la présentant comme une institution de régulation et de contrôle en matière de passation et de gestion des marchés publics. Les spots produits sur l'image de la CNMP ont mis l'accent sur les résultats et l'impact des interventions menées.

B 4.1.7. Publication d'informations spécifiques sur la passation des marchés publics

Comme pour les années précédentes, plusieurs articles et avis ont été publiés sur le site internet, sur les pages Facebook et Twitter de la CNMP et, pour certains, dans le journal Le Nouvelliste (encarts presse). En ce qui concerne la page Facebook, il a été effectué trente (30) publications qui ont touché différents groupes de personnes. Ces publications répondaient à la nécessité de communiquer les informations relatives à la réforme du système des marchés publics, à la sphère politique, à la société civile, à la presse, aux étudiants et au public en général. Les sujets traités concernaient les différents événements signalés et les actions de formation réalisées.

B 4.1.8. Organisation de Points de presse

A l'occasion des différentes sessions de formation et d'autres événements dont la couverture a été assurée par des journalistes, des points de presse ont été organisés en vue de leur fournir des informations sur les activités en cours.

B 4.1.9. Production de matériels imprimés et promotionnels

Des supports multimédias ont été produits et disséminés comme matériels à l'occasion de toutes les actions de communication. Il s'agit :

1. du dépliant actualisé de la CNMP qui fournit des informations sur la Commission Nationale des Marchés Publics, sa mission et ses attributions, et des éléments essentiels sur le cadre légal et réglementaire ;
2. du matériel imprimé de visibilité (roll up banners), des clés USB, et plusieurs exemplaires du rapport annuel 2016- 2017 de la CNMP.

B 5. Les activités de formation et d'appuis techniques

B 5.1 Formation à l'utilisation des documents allégés de passation des marchés publics

À l'article de la loi du 10 juin 2009 listant les attributions de la CNMP, la 7^{ième} attribution se lit comme suit : « contribuer à la formation des acteurs de la commande publique, au développement du cadre professionnel et à l'évaluation des performances des acteurs du système de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics et des conventions de concession d'ouvrage de service public ». En conséquence, chaque année, l'Institution met un point d'honneur à tenir des sessions de formation ou à répondre à des invitations émanant de diverses institutions rendant ainsi possible, autant que faire se peut, l'augmentation de la masse critique d'agents publics ou privés bien au fait de la question des marchés publics dans le pays.

Le renforcement du système national des marchés publics passe par l'adoption régulière de nouvelles mesures visant à combler des lacunes lorsqu'elles se font sentir. Depuis la publication en 2009 des dossiers-types standards et, la parution de différents arrêtés sur les seuils de passation des marchés publics et les seuils d'intervention de la CNMP, il a paru évident que des documents, voire des procédures étaient indispensables pour mener à bien les transactions/opérations d'acquisition de biens, de services et de travaux dont les montants estimés se situent au-dessous des seuils d'intervention de l'Organe de contrôle.

Après plusieurs années de cogitation, la CNMP a préparé, avec l'appui technique d'un consultant international recruté sur un financement de la Banque mondiale, un ensemble de textes que l'Exécutif a publié le 30 août 2017, par arrêté pris en conseil des Ministres. Ces documents, contenant des procédures plus souples, dits allégés, étant opposables dès leur publication officielle, doivent être appréhendés par les cadres de l'administration appelés à s'en servir.

En conséquence, le projet de formation a été conçu en vue de mettre ces procédures et les dossiers standards élaborés pour les divers marchés et commandes publics en-dessous des seuils d'intervention de la CNMP, à la portée de leurs utilisateurs naturels.

Le projet a été exécuté dans le département de l'Ouest, toutefois, son champ d'action a aussi couvert les départements du Nord et du Sud. De manière spécifique, il a touché directement la zone métropolitaine de Port-au-Prince en visant des cadres travaillant dans l'Administration publique nationale : les ministères, les organismes autonomes ou les services déconcentrés de l'État, les institutions indépendantes ainsi que les Entreprises publiques. Ont été également ciblés, les cadres opérant dans les collectivités territoriales. Les deux autres départements cités sont concernés par le fait que les Représentants et Membres des CDMP de ces départements qui venaient d'entrer en fonction, ont suivi la séance pilote de ce projet de formation.



Objectif :

« Doter les Agents de l'État, des organismes autonomes, des services déconcentrés, des collectivités territoriales, des institutions indépendantes et des entreprises publiques de capacités pour exécuter dans les conditions prévues par la réglementation nationale, des commandes publiques en-dessous des seuils d'intervention de l'organe de contrôle. »

☐ **But :**

« Augmenter dans le pays la masse critique de cadres techniques compétents en passation et exécution de commandes publiques quel que soit le montant. »

Résultats attendus :

- « 303 cadres de l'Administration publique nationale devaient apprendre les procédures en vigueur dans la passation et l'exécution des marchés et d'autres commandes publiques en-dessous des seuils d'intervention de l'organe de contrôle » ;
- « 144 professionnels intéressés par les marchés publics devaient trouver réponses à leurs questionnements ».

Mesures de performance :

- « les transactions en-dessous des seuils d'intervention de l'organe de contrôle respecteraient à plus de 50% le cadre réglementaire »,
- « les délais de passation des commandes publiques en-dessous des seuils seraient standardisés »,
- « le système disposerait de données fiables pour les commandes en-dessous des seuils, ce qui éclairera les prises de décisions »,
- « la masse critique de citoyens imbus de la problématique des marchés publics irait croissant ».

Localisation

Douze (12) communes de la Région métropolitaine de Port-au-Prince ont été concernées directement par le projet. Les communes des départements du Nord et du Sud ont été également prises en compte à travers les CDMP. Soit une population globale estimée à près de cinq (5) millions d'habitants. En fait, le public ciblé appartient aux Administrations de quatre-vingt-sept (87) institutions du pays : des collectivités territoriales, des Ministères, des organismes autonomes et entreprises publiques, des autorités indépendantes et du secteur privé, dont le siège social se trouve dans l'aire des communes ciblées et aux deux structures déconcentrées de la CNMP opérationnelles dans le Nord et le Sud du pays.

Exécution du Projet

L'exécution du projet s'est étalée sur plus de six mois et demi : du 22 mai à la fin de novembre 2018. Cette activité de formation a été organisée à l'intention d'un public de quatre cents quarante-sept (447) participants sur lesquels trois cents quarante-deux (342) ont répondu présents. (Voir le Bilan de participation à la page suivante). On distinguait :

1. Dix-huit (18) Ministères : à raison de trois représentants chacun,

- soit un total de quarante-huit (54) participants ;
2. Cinquante-quatre (54) organismes autonomes, entreprises publiques, institutions indépendantes, pouvoirs d'État : à raison de trois (3) représentants par institution, soit un total de cent-soixante-deux (162) participants ;
 3. Soixante-quatre (64) comptables publics et contrôleurs financiers ;
 4. Vingt (20) cadres de la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif (CSC/CA) ;
 5. Six (6) Commissaires issus des deux (2) CDMP : à raison de trois représentants chacune ;
 6. Douze (12) collectivités de la région métropolitaine de Port-au-Prince. À raison de trois (3) représentants par institution, soit un total de trente-six (36) participants ;
 7. Trois (3) sessions de deux jours furent organisées, respectivement :
 - a. A la demande d'un groupe de journalistes du Réseau des Journalistes économiques pour le Développement Durable (REJEDD). Trente (30) participants y avaient pris part ;
 - b. En faveur d'universitaires indépendants intéressés à la problématique des marchés publics dans le pays. Deux groupes respectifs de quarante (40) et vingt-cinq (25) participants.

En fait, toutes les autorités contractantes appartenant à l'État, aux entreprises publiques, organismes autonomes ainsi qu'aux collectivités territoriales de l'Ouest sont visées directement par cette formation. Elles seront prises en compte dans d'autres sessions. Les autorités contractantes des départements du Nord et du Sud le sont aussi de manière indirecte, par le truchement des CDMP.

Si beaucoup de structures administratives passent peu de marchés du fait de leurs faibles budgets et aussi du fait que les seuils de passation des marchés publics et les seuils d'intervention de la CNMP sont jugés assez élevés, il est importun dire autant en ce qui concerne les marchés publics de montants estimatifs inférieurs aux seuils. En effet, toutes les institutions du pays effectuent des acquisitions en-dessous des seuils d'intervention de l'organe de contrôle ou font des achats sur factures ; de ce fait, leurs cadres administratifs doivent maîtriser les techniques d'exécution de ces commandes publiques afin que les opérations se fassent selon les normes et les principes en vigueur.

Les participants ont constitué douze (12) groupes de travail conçus dans leur montage, sur la base de leurs institutions d'appartenance. Le groupe-pilote était formé des six (6) nouveaux Commissaires départementaux. Le

même programme a été vu durant quatre (4) jours par neuf (9) groupes différents. Toutefois, les animateurs ont pris en considération la spécificité propre à chaque groupe dans le choix des exemples et des exercices d'application afin que tous les participants s'en sentent concernés. Le programme de deux (2) jours, élaboré à l'intention des journalistes et des universitaires indépendants était différent de celui exécuté au bénéfice des neuf (9) autres groupes.

BILAN DE PARTICIPATION

NOMBRE DE GROUPES CONSTITUÉS		12
INSTITUTIONS INVITÉES		88
Ministères	18	
Organismes autonomes, Entreprises publiques	51	
Collectivités territoriales	12	
Institutions indépendantes	3	
Pouvoir judiciaire	1	
Pouvoir législatif	1	
Groupe de journalistes	1	
Groupe du secteur privé indépendant	1	
INSTITUTIONS PRÉSENTES		75
Ministères	15	
Organismes autonomes, Entreprises publiques	44	
Collectivités territoriales	9	
Institutions indépendantes	3	
Pouvoir judiciaire	1	
Pouvoir législatif	1	
Groupe de journalistes	1	
Groupe du secteur privé indépendant	1	
NOMBRE DE PARTICIPANTS INVITÉS		447
NOMBRE DE PARTICIPANTS PRÉSENTS		342

Le taux de fréquentation globale a dépassé les 76.5% de participants présents, ce qui traduit l'évidence d'un besoin réel de cette formation. Même si certains groupes ont accusé des taux qui oscillent entre 50 et 60%, d'autres groupes furent beaucoup plus nombreux que les prévisions.

B 5.2 Assistance technique aux Membres des CMMP et CSMP

Rappelons une fois de plus la 7^e attribution de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) : « contribuer à la formation des acteurs de la commande publique, au développement du cadre professionnel et à l'évaluation des performances des acteurs du système de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics et des conventions de concession d'ouvrage de service public » (Art. 10 de la loi du 10 juin 2009 sur les marchés publics).

Afin de respecter l'esprit et la lettre de cette attribution, la CNMP met ses cadres techniques à la disposition des autorités contractantes sur une simple demande de ces dernières adressée par correspondance. Par des conversations téléphoniques ou dans le cadre plus formel de réunions de travail dans ses locaux, l'appui n'a jamais été refusé et, ceci permet en règle générale de venir à bout de bien de difficultés.

Un autre avantage généré par ces rencontres est la réduction drastique du temps de traitement des dossiers. La CNMP en a fait l'expérience lors des réunions de travail qu'elle convoque elle-même où au cours desquelles, un rapport d'analyse technique sur un dossier de marché produit par le Secrétariat technique est examiné de concert avec un membre du personnel de l'autorité contractante dans le but évident de faciliter une meilleure compréhension des recommandations d'aménagements et/ou amendements requis par la CNMP. Lorsque les changements nécessaires sont mineurs, ils sont effectués séance tenante et, l'avis conforme ou la validation de la procédure est accordé (e) le jour même, ou le lendemain au plus tard. La systématisation de ce procédé est à l'étude aux fins de raccourcir les délais de traitement des dossiers sans rien perdre de la qualité du travail.

B 6. Les activités de renforcement du système d'information

La CNMP s'est donnée, encore une fois cette année, les moyens de pourvoir au renforcement de son système d'information et de gestion des marchés publics. Les actions entreprises en ce sens vont de la mise à jour de son site web, la maintenance quotidienne de l'infrastructure physique, la sécurisation du réseau, l'installation d'applications, la gestion des nouveaux projets TIC (Technologies de l'information et de la communication) à la formation des utilisateurs.

Le tableau ci-dessous présente succinctement les différentes activités conduites par l'Unité d'Informatique et de Statistiques (UIS) de la CNMP. Ces dernières s'inscrivent dans l'objectif spécifique d'assurer le fonctionnement optimal du système informatique de la CNMP.

ACTIVITÉS	DÉTAILS
1. Configuration et installation d'équipements réseaux	Les opérations de configuration et d'installation vont en droite ligne avec l'objectif de renforcer le système informatique de la CNMP. Elles portent sur les équipements réseaux (routeur, switch, serveur téléphonie IP, serveur Firewall).
2. Sécurité du réseau	Afin d'anticiper sur le risque lié à la défiguration et à la perte d'informations, la CNMP, au vu de la vulnérabilité de son site web, a procédé à la sécurisation en le faisant passer de http au protocole de transfert hypertextuel sécurisé (https), garantissant ainsi théoriquement la confidentialité et l'intégrité des données. Un contrat d'une durée de deux (2) ans a été signé en ce sens avec un hébergeur Go Dady (une plateforme d'hébergement de sites web). Par ailleurs, dans le cadre d'une politique de sécurité du réseau, il convient de mentionner le projet de mise en place d'un serveur pare-feu (FIREWALL) dans la salle des machines à la CNMP.
3. Maintenance de réseau	Les activités quotidiennes de maintenance du réseau garantissent le fonctionnement optimal de l'infrastructure physique du système. Elles comprennent entre autres : - l'installation et la configuration d'ordinateurs nouvellement acquis sur le serveur de domaine ; - la configuration de l'extension téléphonique ; - l'installation et la mise en réseau de nouvelles imprimantes.
4. Sauvegarde de données	En vue de parer à toute éventualité ou situation irréversible pouvant causer la perte de ses informations, la CNMP effectue régulièrement des sauvegardes des fichiers de son personnel et de ses différentes bases de données. Elle a adopté pour cela une procédure en trois (3) étapes : • Suivi auprès des utilisateurs pour le back up hebdomadaire ; • Sauvegarde des fichiers des utilisateurs du réseau informatique et de la base de données du site internet de la CNMP et les fichiers des utilisateurs ; • Vérification du back up effectué par le serveur Cobian, qui est un serveur de fichier installé afin de faciliter la sauvegarde et le partage des données.
5. Formation et assistance aux Utilisateurs	Il est apporté un support technique tant au staff de la CNMP qu'aux membres des CMMP/CSMP des institutions publiques. Si l'assistance au personnel de l'institution conduit à une meilleure compréhension/appropriation des Technologies de l'Information (TIC) et une meilleure utilisation des équipements, celle réalisée au bénéfice des CMMP/CSMP, au travers de formations ponctuelles, vise à les outiller pour qu'elles puissent actualiser et publier des documents sur le site web de la CNMP.
6. Publication des marchés et actualisation des informations sur le site de la CNMP	Pour l'exercice 2017-2018, la CNMP a procédé à la publication sur son site internet de : - Quarante-deux (42) marchés ayant reçus l'avis favorable et l'enregistrement de la CSC/CA et, validés par la CNMP ainsi que trois (3) avenants ; - Dix-neuf (19) plans de passation de marchés ; - Vingt-huit (28) avis d'appel d'offres (AO) et d'appel à manifestations d'intérêt (AMI). Les institutions pour lesquelles la CNMP a publié des informations sur leurs marchés, plans et avis peuvent être consultées sur le site web à l'adresse www.cnmp.gouv.ht.

ACTIVITÉS	DÉTAILS
7. Amélioration du système de suivi de passation des marchés publics (SSPMP)	Le SSPMP est une application Windows qui a été développée et mise en production depuis 2016-2017. L'objectif de départ était d'assurer la gestion et l'optimisation des délais et des opérations dans le processus de la passation et du contrôle des marchés publics. Mais, au cours de l'année 2017-2018, l'UIS a jugé bon de faire évoluer le logiciel pour prendre en compte et automatiser les tâches quotidiennes effectuées par plusieurs autres services/structures de l'institution. L'interface graphique a été ainsi modifiée et embellie; de nouveaux modules ont été ajoutés. L'application restructurée est maintenant constituée de cinq (5) sous-interfaces et chacune d'elle est dédiée à des tâches spécifiques. On distingue donc les modules suivants : • Réception (<i>dédié au Secrétariat Administratif de la Réception de la CNMP</i>) Le module renseigne sur les dossiers reçus quotidiennement à la CNMP. Par exemple, y sont saisies des informations telles que : le nom de l'institution adressant le dossier/lettre à la CNMP, sa référence, son objet ainsi que la date de réception à la CNMP.... • Marchés validés (<i>réservé au Secrétariat Administratif du Secrétariat Technique de la CNMP</i>) Cette interface, comprenant deux onglets "Enregistrements" et "Archives", permet de saisir et d'enregistrer les données relatives aux marchés enregistrés à la CSC/CA et validés par la CNMP. Outre qu'elle permet la génération automatique de rapports, elle assure aussi l'affichage et l'impression des données d'un marché passé sur une seule fiche • Contrôle des délais (<i>consacré au Secrétariat Technique de la CNMP</i>) Essence même du SSPMP, ce module permet de garantir une veille des délais de traitement des dossiers de marchés au cours des trois (3) étapes de sa passation (<i>avis conforme, validation de la procédure, validation finale</i>), lesquelles constituent les trois (3) onglets de cette interface. L'objectif étant de réduire le délai de traitement des dossiers de marchés, une vue des différents dossiers reçus et expédiés (dates de réception et d'expédition...) peut être affichée/projetée et un suivi continu, permanent et semi-automatique est effectué. • Gestion de stocks (<i>dédié au service de la Logistique de la CNMP</i>) Cette interface s'inscrit dans une logique de faciliter les tâches du Service de la Logistique. Y sont saisies les informations relatives aux fournitures, matériels et équipements acquis par l'institution. Elle permet de générer des rapports sur les matériels en stock, en utilisation et en réparation. • ADMIN (<i>réservé à l'UIS de la CNMP</i>) Ce module est consacré à la gestion des utilisateurs du système ainsi qu'à celle du parc informatique de la CNMP.
8. Projets en perspective	Pour les prochains exercices, l'UIS entend revenir sur le projet de refonte du système d'information. Elle prévoit donc une redynamisation de certains modules du site web de la CNMP (plan de passation, rapport et publication des avis) en vue d'en assurer, dans un premier temps, l'interaction et l'interactivité avec les acteurs du système de passation des marchés publics et dans un second temps, la dématérialisation complète des processus. C'est dans la même veine que la CNMP a embrassé depuis l'année 2016-2017 un projet de Système d'Information Intégré des Marchés Publics (SIGMAP), dont les contours et activités déjà entreprises sont ci-dessous présentés.

• Le Système Intégré d'Information et de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP)

De nos jours, les systèmes informatiques sont devenus incontournables dans la gestion et la vie quotidienne de toute entreprise. Cette évidence porte la CNMP à œuvrer constamment à la modernisation de ses infrastructures technologiques, notamment son système d'information, en vue d'accroître la transparence du cadre national de référence de passation et d'exécution des marchés publics dont elle assure la veille.

Déjà en 2007, soit deux (2) ans après le début de son fonctionnement, la CNMP s'était dotée d'un site internet qui l'a permis de publier régulièrement les marchés passés par les autorités contractantes et d'informer les secteurs intéressés sur ses activités. Entre 2011 et 2013, elle a procédé à la rénovation de ce simple portail statique. Cette opération lui a permis de répondre à deux (2) préoccupations majeures : i) tenir et mettre à la disposition des acteurs du système une base de données fiables sur les marchés publics et ii) assurer l'achèvement du site existant tout en améliorant son interactivité. Poursuivant sur sa lancée, la CNMP, grâce à un appui financier de la Banque Mondiale (BM), a engagé en 2016, un consultant national qui a changé l'aspect et la charte graphique du site, sans remettre en question sa conception générale. Le portail web a été rendu plus attrayant pour les visiteurs et plus convivial pour l'enregistrement des marchés par les autorités contractantes.

La CNMP ne compte pas s'arrêter en chemin dans ses initiatives visant à faire des marchés publics un levier pour la croissance économique d'Haïti et un moyen de lutte contre la corruption en recourant aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC). C'est pour cette raison qu'au cours de l'année 2016-2017, elle a initié un projet d'implémentation d'un Système Intégré d'Information et de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP).

Dans le cadre de la mise en place dudit projet, s'est déroulée entre décembre 2016 et janvier 2017 une première mission d'assistance technique de l'Union Européenne, au travers du programme SBC (State Building Contract). Son objectif principal était d'appuyer la CNMP dans l'élaboration du cadre conceptuel et du cahier des charges pour l'implémentation du SIGMAP. Elle a permis de dévoiler trois (3) options pouvant permettre la réalisation du projet :

- i) Acquérir un logiciel dédié ;
- ii) Développer progressivement un progiciel spécifique aux besoins identifiés ;
- iii) Adopter une solution développée par un pays, sans oublier les mesures d'accompagnement pour la maîtrise de l'utilisation du dispositif.

Dans le but de faciliter l'adoption du meilleur scénario parmi les trois (3) qui ont été proposés, toutes les parties prenantes (CNMP, CRFP-GE, DUE et PTF) ont jugé utiles, au cours de l'atelier de validation du livrable de la première mission, de poursuivre et d'appuyer une seconde phase du projet. C'est dans cette optique et dans ce contexte que s'est déroulé du 25 septembre au 4 octobre 2017 un voyage en administration comparée au Sénégal, auquel ont pris part cinq (5) cadres de la CNMP, notamment le Coordonnateur de la Commission et deux (2) consultants internationaux (un expert en systèmes d'information et un spécialiste des marchés publics) engagés par l'Union Européenne pour conduire cette seconde mission. Durant son séjour, la délégation a observé dans tous ses aspects le mode de fonctionnement des marchés publics au Sénégal, a exploré les différentes structures intervenant dans la réforme du système des marchés publics et a été exposé aux différentes fonctionnalités du SIGMAP.

La seconde mission, conduite entre septembre 2017 et le premier trimestre de l'année 2018, visait spécifiquement à développer une stratégie de mise en œuvre du projet « SIGMAP » assortie d'un plan opérationnel de déploiement du progiciel et d'accompagnement des acteurs/utilisateurs pour son appropriation. Outre le voyage en administration comparée lors de la mission d'exploration au Sénégal, il convient de signaler que dans le cadre des contrats des deux (2) Consultants internationaux, divers livrables/produits ont été élaborés lors de cette seconde assistance. On peut citer entre autres :

- Estimations budgétaires pour la mise en œuvre du SIGMAP
- Pour la mise en œuvre du SIGMAP, son implémentation et sa mise en opération, deux (2) catégories de dépenses ont été observées :
- Un budget d'investissement nécessaire aux différentes acquisitions d'équipements, de logiciels, d'assistance technique et d'études surtout durant la phase de mise en œuvre ;
 - Un budget de fonctionnement nécessaire au fonctionnement annuel du SIGMAP permettant de couvrir les frais des contrats de la maintenance, des redevances d'électricité et de télécom, des heures supplémentaires et de vacations.

Le budget estimatif qui couvrira toute la chaîne des dépenses se rapportant au SIGMAP est d'un montant USD 1, 6 millions, répartis comme suit :

- Acquisition de logiciels applicatifs (\$ US 625,000)
- Acquisition d'équipements informatiques (\$ US 395,000)
- Acquisition d'équipements électriques (\$ US 86,000)
- Formation ou renforcement des capacités (\$ US 420,000)
- Assistance technique : Etudes et autres (\$ US 74,000)

● Plan d'actions de mise en œuvre du SIGMAP

Le plan d'actions visait l'opérationnalisation du SIGMAP sur la période 2018-2021, en s'appuyant sur un modèle managérial centré sur les processus bien connus capables d'apporter de bénéfices tangibles en termes de productivité, d'efficacité et de performance pour les institutions. Il permet de préciser ce qui doit être réalisé, par qui, quand, à quel coût, comment le réaliser et le suivre en garantissant que les résultats attendus soient pertinents et mesurables. La démarche suivie pour l'élaboration du plan d'actions s'inspire de la méthode du cadre logique qui à partir d'un objectif général, fait sa déclinaison en objectifs spécifiques et en résultats attendus, mesurés par des indicateurs de résultats.

Les activités à faire exécuter dans la mise en œuvre du Plan d'Actions sont regroupées en quatre familles appelées axes d'intervention, qui contribuent à un ensemble de résultats interdépendants mais alignés aux objectifs spécifiques. Il s'agit des axes suivants :

- Axe de la gouvernance du SIGMAP (GV) pour animer les relations entre les acteurs chargés de la régulation, du contrôle et du suivi-évaluation, et les Autorités Contractantes, les fournisseurs et les partenaires, tendant vers le déploiement d'un plan de communication dans la perspective d'améliorer la visibilité des activités et valoriser les acquis de la réforme des marchés publics et les bonnes pratiques ;
- Axe d'élaboration d'un référentiel métier (RM) étant donné le caractère du projet SIGMAP, facteur de transformation de l'organisation du travail et d'émergence de nouveaux métiers ;
- Axe de déploiement d'un environnement numérique de travail facilement accessible, fiable et disponible permettant de moderniser les procédures de travail, de fournir une information pertinente et d'améliorer la relation de confiance ;
- Axe de soutien et d'accompagnement à la mise en œuvre du SIGMAP qui commence par une appropriation de l'outil informatique par les utilisateurs, une réadaptation de l'organisation du travail et une évolution dans l'attitude des utilisateurs tout le long d'un cursus entraînant un groupe de champions qui serviront d'effet d'entraînement dans la conduite du changement et de facteurs de dissémination pour la généralisation.

Le plan d'actions triennal se décompose en fait en quatre (4) objectifs spécifiques déclinés en dix (10) résultats, lesquels résultats sont subdivisés en trente-neuf (39) activités mesurables dans le temps (Année 1, 2 ou 3) à l'aide d'indicateurs bien définis.

● **Cahier des charges finalisé**

Le cahier des charges fonctionnel du SIGMAP cible a pour objet de décrire l'architecture fonctionnelle de celui-ci, ses fonctionnalités, les interfaces avec les SI externes. C'est un document complet décrivant l'ensemble des activités nécessaires à la bonne réalisation fonctionnelle et technique du projet. Dans ce document, ont été établies toutes les spécifications techniques détaillées du logiciel, les équipements informatiques et électriques à acquérir, ainsi que les renforcements de capacités envisagés. La description fonctionnelle proposée par le cahier des charges a été jugée a priori suffisante pour permettre à l'administration haïtienne de réaliser des missions de benchmarking afin de comparer les solutions du marché, ou pour lancer un appel d'offres.

● **Montage des dossiers d'appel d'offres relatifs au SIGMAP**

La mise en place effective du SIGMAP nécessite : (i) l'acquisition d'équipements informatiques et électriques, (ii) l'acquisition de logiciels applicatifs et, (iii) la formation des acteurs de la chaîne de passation des marchés. Ces rubriques ont donc fait l'objet d'élaboration de spécifications techniques et de termes de référence à intégrer respectivement dans Dossier d'Appel d'Offres (DAO) et dans la Demande de Propositions (DdP). Plus précisément, les deux (2) documents préparés sont :

- un dossier d'appel d'offres pour l'acquisition de système d'information - conception, fourniture et installation;
- une demande de propositions pour le recrutement d'un prestataire qui sera chargé du renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de passation des marchés pour l'administration à l'utilisation du SIGMAP.

L'importance du SIGMAP pour accroître la transparence du système national des marchés publics n'est plus à démontrer et la CNMP s'apprêtait au cours du mois de février 2018, à lancer les appels d'offre pour la sélection de l'intégrateur du SIGMAP. Cependant, plusieurs préoccupations sont venues freiner l'élan manifesté par les PTF pour la mise en œuvre de ce système, tels que la question de la séparation des fonctions de Régulation et du Contrôle, toutes deux assurées aujourd'hui par la CNMP, la validation du plan stratégique quinquennal de la CNMP par le gouvernement, etc ...

B 7. Le traitement des plaintes et des litiges dans les marchés publics

Le niveau de transparence d'un système de passation des marchés publics est en grande partie déterminé par l'importance accordée au traitement des différends et des litiges. Il faut donc laisser d'un côté, à tout soumissionnaire le droit de contester certaines décisions prises lors de la passation d'un marché si l'on veut se conformer aux principes édictés dans la passation des marchés publics, notamment à ce qui a trait au respect des règles de publicité et de mise en concurrence, et de l'autre, permettre à l'une des deux (2) parties contractantes de remettre en cause certains actes posés au cours de l'exécution d'un marché dans un souci de garantir leur intérêt respectif.

Le mode de recours du système haïtien de passation des marchés publics est très peu efficace en ce sens qu'il ne facilite pas la mise en place effective de l'organe de recours chargé de se pencher sur le traitement des plaintes/contestations générant des différends ou des litiges. Les plaintes/contestations des soumissionnaires ou des titulaires de marchés ne peuvent pas être traités particulièrement à cause des difficultés rencontrées pour constituer ou mieux pour compléter le Comité de Règlement des Différends (CRD), dans la forme prescrite par les dispositions de l'article 227 de l'Arrêté précisant les modalités d'application de la loi du 10 juin 2009, en ses alinéas 3 et 4.

La voie tracée par l'Arrêté d'application de la loi du 10 juin 2009, en matière de recours, plus précisément le chapitre II du Titre VIII, à l'article 231, fait obligation au plaignant d'introduire d'abord sa plainte auprès de l'autorité contractante qui elle, sur la base des motifs qui lui sont exposés, doit s'efforcer gracieusement de trouver une solution satisfaisante aux doléances du plaignant. Si volontairement il ne suit pas cette première étape, ou par méconnaissance des procédures de recours, s'adresse directement au Comité de Règlement des Différends (CRD), cette structure l'obligera à épuiser d'abord l'étape du recours gracieux par devant la Personne Responsable du Marché. Comme dans la majorité des cas, le contestataire prend toujours le soin d'informer le régulateur, de son différend avec l'autorité contractante, la CNMP intervient toujours pour encourager les parties à rechercher une solution satisfaisante à leur conflit.

Pour l'exercice 2017-2018, la CNMP a enregistré différentes plaintes/contestations lors des procédures d'appels d'offres engagées tendant vers l'attribution de marchés. Celles-ci, au nombre de six (6), ont été pour la plupart résolues au niveau de l'autorité contractante concernée. Une seule, celle du C3 Group S.A. a fait l'objet d'un recours amiable auprès du CRD. Cependant, suite à l'intervention de la CNMP, l'autorité contractante concernée a expliqué qu'elle n'a pas traité dans le délai fixé la contestation de ce soumissionnaire parce qu'elle n'a pas reçu à temps sa correspondance. Elle l'a invité alors à une rencontre et a pu trouver une solution amiable avec lui.

Liste des contestations et des plaintes enregistrées par la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) au cours de l'année fiscale 2017 – 2018.

Plaignant	Autorité Contractante	Motif de la plainte
Lafito Industrial Free Zone	ANARSE	Contestation de la procédure d'appel à pré-qualification pour le renforcement et l'expansion du réseau électrique.
Agroconsult Haïti S.A.	MARNDR	Insatisfaction pour rejet de son offre
C3 Group S.A.	MENFP	Contestation du rejet de son offre
Marché Titony S.A.	PNCS	Suite non donnée à un marché signé par les parties
GPS Distribution	PNCS	Suite non donnée à un marché signé par les parties
Agrotechnique S.A,	MARNDR	Refus de l'Autorité Contractante de laisser acquérir un Dossier d'appel d'offres par le candidat.

B 8. Les activités de renforcement institutionnel

B 8.1. Suivi du Plan stratégique quinquennal de la CNMP

Au cours de l'année fiscale 2017-2018, notamment à partir du deuxième trimestre de l'exercice, un ensemble d'activités étaient programmées dans le plan stratégique (PS) 2018-2023 de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP). Celles-ci devaient marquer le début de l'implémentation de cet important outil visant la modernisation du système national des marchés publics en général et le renforcement de la CNMP en particulier.

La stratégie proposée dans le PS met l'accent, à chaque phase du processus, sur les cinq (5) facteurs critiques suivants qui conditionnent la réussite de la réforme des marchés publics dans son ensemble, à savoir : (i) l'intégration des marchés publics dans la chaîne de la dépense publique ; (ii) la contribution de la CNMP dans la surveillance du système national et l'atteinte de résultats ; (iii) la communication des résultats à la sphère politique et à la société civile ; (iv) le développement des capacités des ressources humaines ; et (v) l'application des mesures de lutte contre les situations de conflits d'intérêts, de fraude et de corruption.

Il faut rappeler que la programmation à court terme s'étalant sur les deux (2) premières années du PS vise à réaliser les actions quasiment prêtes, qui ne dépendent pas d'une refonte du cadre légal ou du phasage avec la réforme des finances publiques, de la justice et de la décentralisation. Ces actions à court terme devraient comprendre : i) l'adoption des seuils de contrôle a priori des marchés publics ; (ii) l'adoption d'un organigramme transitoire de la CNMP créant une Unité de Gestion du Plan Stratégique et une Unité de Contrôle a priori, afin de coordonner la mise en œuvre du Plan et de parvenir à séparer les fonctions de régulation de celles du contrôle

a priori -- dans l'attente de la révision de la Loi qui devrait permettre la relocalisation du contrôle a priori ; (iii) l'élaboration et la clarification du mandat des Commissions Ministérielles des Marchés Publics (CMMP), des Commissions Spécialisées des Marchés Publics (CSMP) et des Unités de Passation des Marchés Publics (UPMP) au sein des Autorités contractantes (AC); (iv) la préparation d'une stratégie pour l'installation d'une capacité locale de formation durable initiale et continue dans une ou plusieurs institution/s de formation ; (v) la préparation des termes de référence et le recrutement de services de consultants pour la phase à moyen terme; et (vi) la négociation et la mise en place des appuis techniques et financiers des PTF.

Toutefois, depuis l'élaboration du PS en 2017, et en dépit des efforts déployés pour son implémentation, notamment la préparation des termes de référence pour la refonte de la loi du 10 juin 2009, la transmission à la Primature du projet d'arrêté pour la révision des seuils, la recherche de financement en vue de la construction de son nouveau local pour lequel les études architecturales et techniques sont achevées en 2017 et dont la pose de la première a eu lieu au début de décembre 2017, la CNMP peine à arriver à une mise en œuvre effective des activités programmées. Elle s'est heurtée à des embûches qui ne lui ont pas permis de respecter les échéanciers et les activités prévues. La plus grande difficulté reste et demeure le temps pris par l'Exécutif pour la validation du Plan Stratégique contraignant ainsi les bailleurs à attendre dans un attentisme débilant avant la reprise du financement des activités. Les diverses tentatives de la CNMP auprès de la Primature pour discuter des changements annoncés dans le PS sont restées encore vaines. Pourtant, il incombe à l'Exécutif d'approuver les changements à opérer tant dans la structure que dans le fonctionnement de la CNMP et du système en général.

Dans l'attente de la validation officielle du PS par le gouvernement, certaines activités qui y sont programmées vont être malgré tout réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'amélioration de la gestion financière et de l'information statistique (PAGeFIS) financé par la Banque Mondiale (BM) à hauteur de neuf cent mille dollars (900,000.00 USD) pour les composantes qui concernent les marchés publics. Une conduite plus efficace de la passation et de l'exécution des marchés sera menée grâce à l'accréditation des cadres évoluant dans le domaine des marchés publics. Un renforcement institutionnel de la CNMP caractérisé par le recrutement de nouveaux cadres techniques, des activités de formation continue et l'acquisition de matériels et d'équipements indispensables à son fonctionnement, un affermissement des structures de passation des marchés publics placées au sein des institutions à travers le déploiement des Unités de passation des marchés publics (UPMP) dans cinq (5) ministères de ligne et la poursuite des activités de communication, sont autant d'activités prévues dans le PAGeFIS. Ces activités devront permettre en autres, à la CNMP, d'atteindre certains objectifs fixés dans le PS.

B 8.2. Mise en œuvre du projet d'archivage à la CNMP et dans les institutions auditées

L'objectif du projet est de doter la CNMP ainsi que les six (6) institutions publiques qui ont été auditées au cours de l'exercice 2015-2016 d'un système d'archivage physique et électronique efficace, à même d'assurer la sécurisation et l'accessibilité des informations des dossiers de marchés publics dans un temps record ou le plus rapidement possible. Il vise à apporter des solutions et remédier aux lacunes observées lors de l'audit technique conduit dans les institutions mentionnées, à savoir l'inexistence de procédures d'archivage des dossiers de passation et de gestion des marchés, la carence de personnel qualifié dédié à l'archivage, la non-disponibilité, voire l'inexistence d'espace physique adéquat pour entreposer les documents de marchés, etc...

La CNMP, supportée financièrement par la Banque Mondiale (BM), a engagé deux (2) consultants nationaux (une experte archiviste et un spécialiste en systèmes d'information) pour l'exécution du projet. Ces derniers devaient s'inspirer du modèle de système d'archivage exploité actuellement à l'Unité Technique d'Exécution du Ministère de l'Economie et des Finances (UTE/MEF), jugé assez satisfaisant par la BM et l'UCP.

Après avoir collecté des informations sur les spécificités du système pris pour modèle et des données préliminaires sur les différentes institutions, les deux (2) consultants ont élaboré et soumis en mars 2017 une proposition technique et une proposition financière, lesquelles ont été révisées suite aux clarifications apportées par la CNMP et par l'Unité de Coordination de Projets (UCP) lors de la réunion du 14 juin 2017 tenue à l'UCP. Par ailleurs, compte tenu du retard enregistré dans la mise en œuvre du projet, le nombre d'institutions bénéficiaires a été réduit de sept (7) à quatre (4).

Les consultants n'ont véritablement débuté leur mission qu'au cours du mois d'août 2017, par des visites dans les quatre (4) autres institutions sélectionnées (CNMP, UCLBP, BMPAD et MENFP). Grâce aux informations obtenues lors de ces tournées et des entretiens avec le personnel, ils ont élaboré en septembre 2017 un rapport de diagnostic qui a été validé par la CNMP sous réserve qu'ils prennent en compte ses remarques et recommandations dans une version réaménagée. La validation de ce premier livrable a permis que soit versé aux consultants un paiement de vingt pour cent (20%) du montant de leur contrat, lequel était arrivé à terme puisque conclu initialement pour une durée de six (6) mois.

Le délai d'exécution des contrats des consultants ayant expiré (décembre 2017), il a donc fallu proroger leur mandat pour une nouvelle période de six (6) mois. Durant ce semestre (de janvier à juin 2018), ils ont cherché

à mieux comprendre le fonctionnement du système national de passation des marchés publics ainsi que le circuit administratif entrant et sortant des correspondances et des dossiers reçus et expédiés entre la CNMP et les différentes institutions publiques ou privées du pays. Au vu de leurs préoccupations et questions soulevées, la CNMP a jugé utile d'organiser à leur intention une séance de formation de base sur les marchés publics, ce qui leur a permis de mieux appréhender les concepts et procédures utilisées en ce domaine. Par ailleurs, suite à leur requête en janvier 2018, un cadre de travail a été mis à leur disposition au sein de la CNMP.

A rappeler que le travail des consultants consistait à mettre en place physiquement et électroniquement un système d'archivage. Ceci requérait la mise à leur disposition de certains matériels et équipements tels que des classeurs, chemises, et dans le cas de l'archivage physique ou des scanners, des serveurs pour l'archivage électronique. Malheureusement, ces fournitures n'ont pas été livrées dans les délais escomptés, ce qui a du coup ralenti l'exécution du projet.

Nonobstant la réception tardive des matériels et équipements, les consultants ont quand même mis les bouchées doubles au cours du mois de juin 2018 pour remplir leur mandat. D'abord, l'experte archiviste, appuyée de son staff, a pourvu au renforcement de l'archivage physique des documents de marché suivant un classement établi par ordre chronologique et par processus. Les dossiers courants, à savoir ceux pour l'exercice 2017-2018, ont été, pour l'ensemble, archivés. Quant au consultant en système d'information, il a travaillé à la conception et au développement d'une application web, laquelle a fait l'objet d'une présentation au personnel de la CNMP suivie de discussions et de recommandations pour sa finalisation et son équipe s'est elle aussi activée à la numérisation des dossiers.

Fin juin 2018 ramenait la clôture du Projet de Réhabilitation d'Urgence des Institutions et des Infrastructures (PRU2I) et donc, la fin des décaissements en rapport à ses composantes. En conséquence, bien que les travaux dans le cadre du projet de modernisation du système d'archivage physique et électronique n'aient pas été complètement achevés par les consultants, la CNMP, dans le souci de leur permettre de recevoir le paiement de leur dû, a consenti à adresser une correspondance à l'UCP pour l'informer qu'elle peut procéder à l'émission des chèques relatifs aux livrables déjà remis et approuvés. A souligner que la CNMP n'a pas manqué de préciser, au travers de sa correspondance de fin juin 2018, que rien n'a été accompli dans le cadre de la mise en place du système d'archivage physique et électronique au sein des institutions auditées, en l'occurrence, le MENFP, l'UCLBP et le BMPAD.

La clôture du PRU2I n'a pas empêché les consultants de poursuivre leur mandat à la CNMP afin d'atteindre les objectifs visés. L'archiviste a achevé l'ordonnancement des dossiers 2017-2018 alors que le consultant en système d'information a cherché à améliorer l'application informatique. Cependant, force est de constater qu'ils n'ont pas pu réaliser l'ensemble des tâches qui ont été spécifiées dans les termes de référence. Plusieurs livrables, à l'instar du plan de classement, du manuel de gestion des archives, du manuel de procédure d'archivage physique et électronique n'ont été soumis à l'appréciation de la CNMP qu'au premier trimestre de l'année 2018-2019. Qui pis est, les séances de formation prévues dans le but d'assurer la pérennisation du projet ne sont pas encore tenues. En clair, il faut attendre l'année prochaine pour voir l'issue du projet d'archivage de la CNMP et des trois (3) autres institutions.

B 8.3. Préparation du diagnostic de la compétence en matière de capacité des entités en charge de la passation des marchés publics

À la demande du gouvernement d'alors, la CNMP, par le biais d'une assistance technique reçue de la BID, a procédé en janvier 2013 à une évaluation du système de passation des marchés publics en Haïti. L'étude a été réalisée selon la méthodologie OCDE/DAC qui repose sur quatre (4) piliers et est basée sur des indicateurs de conformité et de performance. Elle a permis d'établir un diagnostic des forces et des faiblesses du système. Celui-ci, à l'époque où l'étude était conduite (janvier à novembre 2013), contenait beaucoup plus de faiblesses que de forces. Ainsi, dans le rapport qui en est résulté, un plan de réforme a été établi tendant vers la modernisation du système de passation des marchés publics en Haïti.

Depuis, faisant suite aux recommandations du rapport, la CNMP a entrepris un ensemble d'actions pour améliorer le système de passation de marchés. L'une de ces actions a été la préparation et le lancement du projet ayant pour titre : « Élaboration du diagnostic de la compétence en matière de capacité des entités en charge de la passation des marchés publics » lequel rentre dans le cadre des initiatives de renforcement, et vise notamment à accroître la performance du second pilier (Renforcement institutionnel et capacité de gestion du plan) contenu dans la méthodologie OCDE/DAC d'évaluation des systèmes nationaux de passation des marchés. Ce projet a bénéficié d'une assistance technique de l'Union Européenne (UE), au travers de son Programme State Building Contract (SBC), mis en œuvre au sein de l'Administration publique haïtienne, depuis environ déjà trois (3) ans. Une Consultante a été donc recrutée à cette fin.

Et conformément aux Termes de Référence, les finalités indiquées ci-dessous étaient visées dans le cadre de cette mission d'assistance technique :

- Élaboration d'un diagnostic des compétences et des capacités des acteurs intervenant dans les marchés publics, plus spécifiquement :
 - La Commission Nationale des Marchés Publics dans la gestion du contrôle a priori ;
 - Les Autorités Contractantes dans la gestion du cycle des marchés ;
 - La Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif dans son rôle de contrôle a posteriori relatif aux marchés publics.

- Préparation d'un plan d'action contenant des recommandations pour améliorer les performances actuelles

Pour parvenir aux objectifs fixés et atteindre les résultats escomptés, la Consultante a adopté une méthodologie en plusieurs points ci-après signalés :

1. Analyse du cadre légal, institutionnel et pratique des marchés publics;
2. Rencontres, interviews, groupes de travail avec les entités, objet de l'étude;
3. Distribution et analyse des questionnaires individuels et anonymes;
4. Prise en considération du plan stratégique de la CNMP ;
5. Présentation et discussion des conclusions au cours d'un Séminaire de Restitution avec les parties prenantes.

La Consultante a rencontré les treize (13) autorités contractantes suivantes :

UTE/MEF, BMPAD, MEF, MARNDR, DINEPA, MENFP, PNH, BRH, MJSP, MTPTC, UCLBP, MTIC, MAST. Les interviews réalisées avec les cadres de ces Ministères et des Organismes, et les réponses aux questionnaires remplis de façon individuelle et anonyme par les membres des CMMP/CSMP et UPMP lui ont permis d'établir un diagnostic de ces institutions publiques. Les résultats de la consultation ont été présentés et discutés lors du séminaire mentionné ci-dessus.

Au terme de sa mission, la Consultante a livré un rapport d'élaboration du diagnostic de compétences, soumis à l'approbation de la CNMP le 25 novembre 2017. Les constats relevés l'ont conduit à proposer un plan d'actions portant sur quatre (4) axes prioritaires dressés dans les tableaux suivants :

Axe 1 : Cadre législatif et règlementaire	
Actions	Priorité
Modifier le statut de la CNMP comme autorité indépendante et capable de gérer le personnel d'une façon autonome	1
Introduire dans le cadre légal des critères techniques pour l'identification des membres des CMMP/CSMP	1
Favoriser la stabilité des membres qualifiés au sein des CMMP/CSMP/UPMP/CDMP	1
Institutionnaliser l'emploi des UPMP	1
Clarifier les rôles, les tâches des CMMP/CSMP et des UPMP	1
Eviter les différences de salaire, d'encadrement professionnel, de primes entre les CMMP/CSMP et les UPMP	1
Simplifier le mécanisme du contrôle a priori : réduire les passages	1
Homogénéiser les procédures et les DAO au niveau national et international	2
Consolider la passation des marchés au niveau local comme prévu par l'Arrêté sur les seuils du 29 Juin 2012	1
Axe 2 : Renforcement Institutionnel et Capacité de Gestion	
CNMP	
Réorganiser la structure du Secrétariat Technique de la CNMP : • Séparer les Unités de contrôle et de formation • Doter l'Unité de formation d'une équipe de spécialistes formateurs en marchés publics • Augmenter en nombre le personnel des unités de contrôle et de communication • Renforcer les capacités du ST à travers des initiatives de formation dédiées et de qualité • Améliorer les conditions logistiques.	1
Actions	Priorité
Garantir le bon fonctionnement de la Direction de Coordination des Commissions Départementales au sein de la CNMP : ➢ Augmenter en nombre l'équipe de l'Unité ➢ Faciliter les visites régulières aux CDMP	1
Doter les CDMP Sud et Nord des moyens financiers et logistiques permettant de mener à terme les tâches programmées	1
Financer la formation des CDMP	1
Formation en Marchés Publics	
Former un groupe de formateurs en marchés publics	1
Définir un système de certification des compétences en marchés publics	1
Identifier l'entité responsable pour la formation des marchés publics au niveau national	1
Préparer et réaliser un programme de formation continue pour les autorités contractantes au niveau central et au niveau local	1

Axe 1 : Cadre législatif et réglementaire	
Renforcer la formation des AC dans la programmation des investissements publics, la préparation des plans annuels et la gestion des contrats	1
Organiser des séances d'information, d'approfondissement et de sensibilisation sur l'importance des PPAPMP régulièrement et bien avant le début de l'exercice fiscal	2
Préparer et réaliser des cours de formation de courte durée pour divers bénéficiaires : opérateurs économiques, auditeurs, juges à la Cour des Comptes, avocats, médias, politiciens	2
Introduire, dans les programmes de formation destinés aux secteurs public et privé : ➢ les procédures allégées ➢ le système de recours ➢ le SIGMAP ➢ la Réforme Régionale des Marchés Publics de la CARICOM	1
Axe 3 : Pratiques Opérationnelles	
Rationaliser la méthodologie du contrôle a priori au sein du Secrétariat Technique : • Introduire un mécanisme commun de travail (utilisation de lignes directrices, de grilles de traitement des dossiers) • Améliorer la coordination interne, la répartition des tâches	1
Faciliter la transmission en ligne des documents pendant le contrôle a priori	1
Garantir l'efficacité du contrôle a priori	1
Renforcer le contrôle a posteriori de la CNMP et de la CSCCA	1
Actions	Priorité
Adopter une méthodologie de travail et de communication interne commune à toutes les autorités contractantes au cours du cycle de passation à travers les documents suivants : a) Tableau de l'ordonnancement de la procédure b) Tableau pour la planification des procédures c) Tableau pour la répartition des responsabilités d) Document Type	1
Axe 4 : Intégrité et Transparence du système de passation des marchés	
Garantir un mécanisme de recours permettant aux soumissionnaires de contester les décisions de l'autorité contractante	1
Garantir la fonction de juge administratif de la CSCCA	1
Rendre opérationnel le Comité de Règlements des Différends prévu par l'art.95.1 de la loi 10 Juin 2009.	1

B 9. Réalisations des Commissions Départementales des Marchés Publics (CDMP)

Dans le cadre de ses efforts de déconcentration, la CNMP a pu procéder, comme le requiert l'article 16 de la loi du 10 juin 2009, à la mise en place des Commissions Départementales des Marchés Publics (CDMP) dans les départements du Nord et du Sud. Ces deux (2) structures, qui sont le prolongement de la CNMP dans leur département respectif, ont commencé à fonctionner en septembre 2013, avec l'installation des Commissaires (Représentants et Membres) et dont le mandat est de trois (3) ans.

Septembre 2016 ramenait ainsi l'échéance du mandat des Membres des CDMP, il fallait donc renouveler le mandat de ces cadres supérieurs. À la diligence de la CNMP (bureau central), le processus débuta, tel que prévu à l'article 17 de l'Arrêté du 26 octobre 2009 déterminant les modalités d'organisation et de fonctionnement de la Commission Nationale des Marchés Publics, par l'évaluation des cinq (5) commissaires des deux (2) CDMP et s'est poursuivi par un appel à candidatures. Vingt-deux (22) professionnels d'horizons divers ont eu à faire le dépôt de leur candidature. Et, à l'issue d'une procédure conduite en deux (2) phases, (une première à partir des dossiers reçus et une seconde consistant en un entretien assorti d'un test pratique), six (6) candidats ont été sélectionnés et un rapport subséquent a été acheminé en octobre 2016 à la Primature. Ce n'est qu'une année plus tard (octobre 2017) qu'ils ont été nommés par le Premier Ministre d'alors, conformément à l'article 40-2 de l'Arrêté du 26 octobre 2009 cité ci-dessus. Puis, deux (2) mois plus tard, ils ont été investis dans leurs fonctions.

Les lignes suivantes font état de quelques activités réalisées par ces structures déconcentrées de la CNMP (les CDMP Nord et Sud), sous le leadership de leurs Commissaires respectifs, au cours de leur première année de mandat, 2017 - 2018.

B 9.1. Commission Départementale des Marchés Publics du Nord

La prestation de serment des Membres de la Commission Départementale des Marchés Publics (CDMP) du Nord par devant le Doyen du tribunal de première instance du Cap-Haïtien a eu lieu le 22 décembre 2017 et l'installation dans leurs fonctions par la CNMP le 16 janvier 2018. Il y a lieu de noter qu'on peut parler de reconduction des Commissaires Nord puisque deux (2) des trois (3) membres faisaient déjà partie de la structure hiérarchique de la CDMP Nord.

Au cours de l'année fiscale, la CDMP Nord s'est fixé comme priorité de travailler au renforcement du système national de passation des marchés publics en offrant un accompagnement effectif aux structures déconcentrées et décentralisées (collectivités territoriales) fonctionnant dans ledit département. Les activités entreprises comprennent entre autres :

- Sensibilisation et formation en passation des marchés publics

Pour cette première année de fonctionnement, les Commissaires du Nord, ont surtout eu des séances de sensibilisation à l'intention des Directeurs Départementaux, des responsables d'universités et des associations professionnelles intéressées par la passation et la gestion des marchés publics. Par exemple, l'on peut citer les rencontres de travail et les discussions avec les Directions Départementales de l'ULCC, du MAST, de l'IBESR pour échanger sur les missions et attributions des institutions, qui doivent travailler en synergie en vue d'asseoir une culture de bonne gouvernance dans le département. Cependant, faute de moyens, ils n'ont pas pu exécuter les activités de formation planifiées.

Nonobstant le manque de ressources, la CDMP Nord a malgré tout animé une séance de sensibilisation (formation/information) au profit des cadres du Rectorat de l'Université d'Etat d'Haïti (UEH) sur le campus Henry Christophe de Limonade. Au cours de cette séance, la CDMP a présenté le système haïtien de passation des marchés publics en mettant l'accent sur le rôle de chaque acteur et l'importance des marchés publics dans le développement du pays, tout en ayant soin de faire ressortir la corrélation, positive, étroite qui existe entre développement économique, marchés publics et bonne gouvernance économique.

- Analyse et traitement des dossiers de marchés publics

L'article 4-2 de l'arrêté du 25 mai 2012 fixant les seuils de passation des marchés publics et les seuils d'intervention de la Commission nationale des marchés publics fait obligation aux sections communales et communes autres que celles de Port-au-Prince, de Delmas, de Pétion-Ville, de Carrefour, de Tabarre, de Cité-Soleil et de Croix-des-Bouquets ainsi que les chefs-lieux d'Arrondissement, de solliciter l'approbation de la Commission Nationale des Marchés Publics pour tous les marchés dont les montants sont supérieurs ou égaux aux montants indiqués dans l'arrêté précité. En vertu de cette disposition réglementaire, la Commission Départementale des Marchés Publics du Nord (CDMP/Nord) a reçu pour traitement, un dossier de marché soumis par le Conseil Municipal de la Commune de Quartier Morin.

Ledit marché qui constitue une grande première depuis l'existence des CDMPs avait pour finalité la construction d'un réseau électrique de moyenne tension monophasée sur un tronçon de 3,75 Km de la route Nationale No.3, passant par Pont Blanche (sic), Cerca Lacombe, Garance au centre-ville de Cadush. Il est financé par le Trésor Public, à travers le budget du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) pour un montant de huit millions (8.000.000,00) de gourdes.

Au vu des contraintes auxquelles fait face la Commune de Quartier Morin, notamment le manque de disponibilité de firmes spécialisées dans le domaine au niveau du département, l'appel d'offres restreint (AOR) a été la procédure utilisée pour la conclusion du contrat entre le Conseil Municipal et la firme sélectionnée. Le marché, après avis et enregistrement de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSC/CA), a été validé par la CDMP Nord en date du 28 Août 2018.

B 9.2. Commission Départementale des Marchés Publics du Sud

La Structure hiérarchique de la Commission Départementale des Marchés Publics (CDMP) du Sud a prêté serment le 21 décembre 2017 par devant le Doyen du tribunal de première instance des Cayes et a été investie dans ses fonctions près d'un mois plus tard, soit le 23 janvier 2018. Les trois (3) nouveaux commissaires de cette structure n'évoluaient pas à proprement parler dans le secteur des marchés publics. Ils ont tout d'abord cherché à comprendre le système et à se l'approprier. Par la suite, ils se sont évertués à exercer leurs attributions définies aux articles 42.1 et 43 de l'arrêté déterminant les modalités d'organisation et de fonctionnement de la Commission Nationale des marchés Publics (CNMP).

Pour l'exercice 2017-2018, la CDMP Sud a surtout travaillé à établir et à raffermir les relations de partenariat qui doivent exister entre elle et les autres institutions étatiques de la région au travers des rencontres d'échanges, des visites de courtoisie et d'une campagne de sensibilisation et de vulgarisation des textes réglementaires sur les marchés publics. Ces activités sont résumées ci-dessous :

- Rencontres d'échanges et visites aux autorités départementales de contrôle

Dans le but d'asseoir leur autorité et leur légitimité dans le département, les Commissaires Sud ont jugé utile d'aller à la rencontre des représentants des autres entités de l'Etat qui y sont présentes ainsi que ceux des collectivités territoriales. À cette fin, des correspondances ont été acheminées aux différents concernés et dès février 2018, les Membres de la CDMP ont entamé des visites auprès des principaux directeurs départementaux. On retient les rencontres avec les directeurs de la CSC/CA, du Ministère de la Planification et du Contrôleur financier en chef, lesquels n'ont pas manqué de leur donner la garantie d'une franche collaboration dans l'exercice de leur fonction.

- Campagne de sensibilisation et de vulgarisation des textes réglementaires sur les marchés publics

Face à la méconnaissance du grand public du domaine des marchés publics et de l'autorité publique en charge de la régulation et du contrôle, une campagne de sensibilisation et de vulgarisation a été conduite au début de mars 2018 par la CDMP Sud auprès des écoles et universités du département. Au travers de séances d'exposés d'environ une cinquantaine de minutes, suivis d'échanges, les participants ont pu appréhender le champ de compétence de la CDMP et de la CNMP, les contours souvent sinueux dans le domaine, la définition même d'un marché public ainsi que les opportunités d'affaires qui en résultent lorsque bien évidemment les normes et les principes fondamentaux sont respectés par tous les acteurs de la chaîne de la commande publique.

- Conférence sur les marchés publics, de concert avec le Rotary Club

Sous le patronage du Rotary Club, la CDMP Sud a prononcé le 19 septembre 2018, une conférence sur les marchés publics, à Nami International Restaurant. Cette conférence visait plus particulièrement à présenter la CNMP, à établir le rapport entre les différentes formes de corruption, le non-respect des principes en passation de marchés et les conséquences qui peuvent en découler. L'initiative a été favorablement accueillie et le feedback était plus que positif à l'issue de l'évènement.

PARTIE C : LES RESSOURCES

C 1. Ressources Humaines

Pour l'exercice budgétaire 2017-2018, le personnel de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) était constitué de soixante-quatorze (74) employés, dont vingt-cinq (25) femmes et quarante-neuf (49) hommes. Le principe du quota de 30% de femmes dans les services publics, tel qu'exigé dans la version amendée, de la Constitution de 1987, était donc largement respecté au sein de la CNMP où 34 % du personnel était de sexe féminin.

Au 30 septembre 2018, cinquante-cinq (55) employés de la CNMP, représentant près de trois-quarts du personnel, étaient des fonctionnaires publics. L'autre catégorie était constituée de huit (8) contractuels et de onze (11) Commissaires, dont le mandat de trois (3) ans n'est renouvelable qu'une seule fois.

Cinquante-huit (58) employés travaillent au bureau central alors que seize (16) sont localisés au niveau des structures départementales Nord et Sud. Le personnel est réparti comme suit :

- Cinq (5) Grands Commis de l'État au niveau central ;
- Six (6) Grands Commis au niveau des deux (2) Départements (Nord et Sud) ;
- Douze (12) cadres supérieurs ;
- Quatre (4) cadres intermédiaires ;
- Deux (2) autres cadres fonctionnaires, dont un (1) mis à la disposition de la CNMP et l'autre (1) en transfert ;
- Dix (10) agents constituant le personnel d'appui, à savoir les secrétaires et assistants administratifs ;
- Trente-cinq (35) employés de soutien (messagers, chauffeurs, gardiens, ménagers...).

C 2. Ressources Matérielles

Le parc automobile de la CNMP est constitué de vingt-et-un (21) véhicules. Cependant, deux (2) d'entre eux sont hors de service.

C 3. Ressources Financières

Les ressources financières qui ont été allouées à la CNMP dans le budget national (TP) au cours de l'exercice budgétaire 2017-2018, se décomposent de la manière suivante :

A. Un budget de fonctionnement d'un montant de cent vingt millions quatre cent quatre-vingt-un mille sept cent soixante-neuf gourdes (Gourdes 120, 481, 769.00) et,

B. Un budget d'investissement d'un montant de trente-huit millions de gourdes (Gourdes 38, 000,000.00) dont huit millions de gourdes (8,000.000.00) pour la formation des cadres des autorités contractantes (appartenant aux CMMP et aux CBMP), des responsables politiques et des leaders d'opinion ; et, trente millions (30,000.000.00) de gourdes pour la construction du nouveau local de la CNMP, nettement insuffisant pour constituer l'avance de démarrage des travaux de construction du nouveau bâtiment qui logera la CNMP dans le futur.

Enfin, il convient de rappeler que le Budget de la CNMP (fonctionnement et investissement) est inscrit sous forme de dotation dans le budget global de la Primature (Code : 121511911).

PERSPECTIVES DE TRAVAIL POUR LA PROCHAINE ANNÉE

Au cours de la prochaine année, la plus haute priorité sera accordée au renforcement de la réforme du système de passation et de gestion des marchés publics. Il s'agira de consolider les acquis jusque-là obtenus et d'introduire certaines innovations pouvant faciliter la rationalisation des dépenses publiques de l'État. En effet, dans une perspective de mise en application de certaines recommandations issues du Plan stratégique 2018-2023, la CNMP s'évertuera à s'attaquer efficacement aux problèmes et contraintes inventoriés, en mettant l'accent notamment sur les points suivants :

- L'adoption d'un organigramme transitoire de la CNMP avec de nouvelles unités créant une Unité de Gestion du Plan Stratégique et une Unité de Contrôle a priori, pour une bonne coordination de la mise en œuvre du Plan et un meilleur contrôle du système de passation des marchés publics dans l'attente de la séparation des fonctions de régulation et de contrôle a priori ;
- La participation, à côté de la CSC/CA, de l'IGF et de l'ULCC, à la poursuite des efforts de lutte contre la fraude et la corruption ;

- L'adoption d'une politique de professionnalisation et de formation d'un corps de « spécialistes de la commande publique » ;
- Le renforcement des capacités de la CNMP à organiser et à piloter des campagnes d'information, susceptibles de lui permettre d'utiliser des techniques d'information afin de faciliter une meilleure compréhension de son rôle de régulation dans le domaine de la communication et de la gestion des informations ;
- La sélection d'une institution spécialisée qui sera chargée de la définition des besoins en formation, de la stratégie à mettre en place et de l'élaboration d'un curriculum de formation des spécialistes en marchés publics ;
- La révision du cadre légal et réglementaire des marchés publics.

CONCLUSION

L'exercice 2017 – 2018 a encore trouvé la Commission nationale des marchés publics égale à elle-même, fidèle à sa mission, assurant la régulation et le contrôle du système haïtien de passation des marchés publics et des conventions de concession d'ouvrage de service public. Certes, toutes les activités planifiées par la CNMP n'ont pas pu se concrétiser, mais celles qui l'ont été, elles ont marqué l'histoire de l'Institution à l'encre indélébile :

Beaucoup d'actions de communication et de formation ont été exécutées cette année visant des publics divers, dont des Directeurs et Coordonnateurs généraux de l'Administration Publique, des Maires, des représentants de médias. Parmi les activités de communication on ne saurait passer sous silence le premier colloque organisé par la CNMP sous le thème plus qu'évocateur : « Éthique et transparence : moyens de lutte contre la corruption dans les marchés publics ». Des intervenants nationaux et étrangers ont débattu avec des hauts cadres du Système national des marchés publics, durant deux jours, de la problématique de la corruption dans le pays.

Les quatre derniers mois de l'exercice fiscal ont été consacrés à la formation des intervenants dans la chaîne de la dépense publique. Les textes légaux relatifs aux procédures allégées de passation des marchés publics publiés par arrêté du 30 août 2017 ont été analysés et étudiés.

Les activités qui n'ont pas été rendues opérationnelles, après évaluation de la situation, ont été reprogrammées. Il n'y a pas de doute que durant le prochain exercice 2018 – 2019, la plupart d'entre elles s'exécuteront, vu leur importance dans la bonne marche du système.

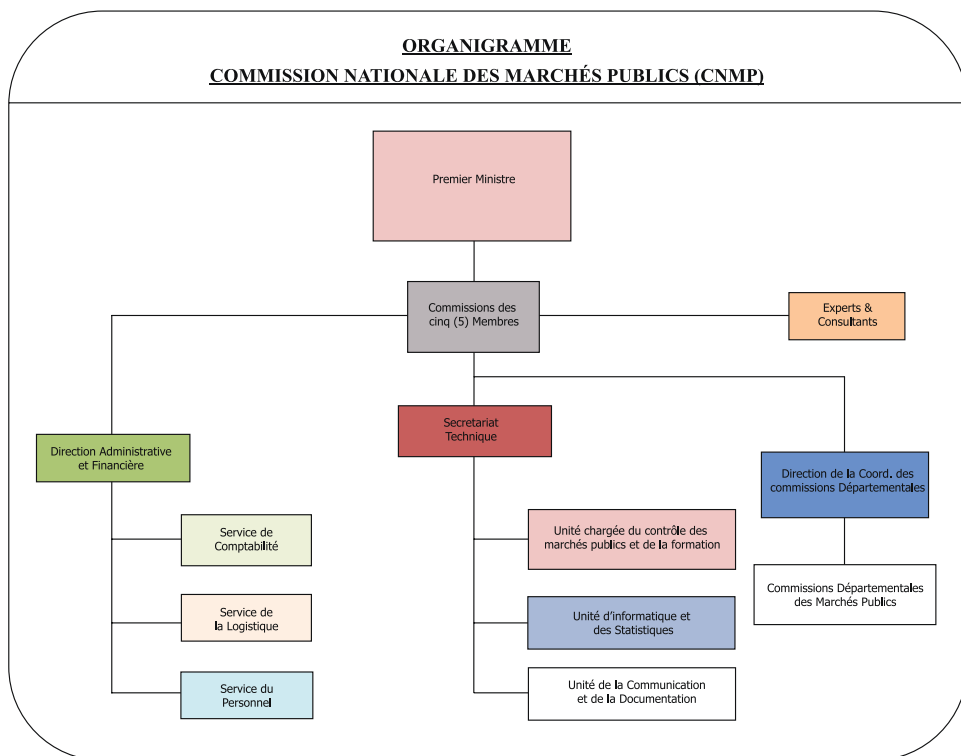
Par ailleurs, le bilan des dossiers de marchés passés par l'Administration publique nationale et validés par la CNMP ne met pas au grand jour des statistiques reluisantes ; en effet, sur les cent quarante-quatre milliards deux cent millions de gourdes représentant l'enveloppe budgétaire nationale pour l'exercice, quelque vingt milliards trois cent seize millions cinq cent quarante mille sept cent cinquante-deux gourdes ont été consacrées à l'acquisition de biens et de services. Soit, à de potentiels marchés publics. Néanmoins, l'intervention de la CNMP n'a été sollicitée que pour un peu plus de vingt-sept pour cent de cette enveloppe (un peu plus de cinq milliards et demi de gourdes). Le fait est que jusqu'à présent, la majorité des autorités contractantes ne saisissent pas encore ni l'importance, ni l'opportunité de consommer les crédits qui leur sont alloués en utilisant la voie tracée par la loi du 10 juin 2009 qui place la CNMP au centre des opérations d'acquisition que font l'État et ses démembrements : les entreprises publiques, les organismes autonomes et les collectivités territoriales.

Sur l'ensemble de l'administration publique nationale, seulement six Ministères, deux Organismes autonomes et deux Collectivités territoriales ont fait appel à la CNMP pour passer un total de soixante-dix marchés publics dont dix-neuf l'ont été suivant la procédure de gré à gré.

C'est la raison pour laquelle la CNMP mettra l'emphasis sur la communication à outrance au cours les prochains exercices pour porter le maximum d'acteurs à saisir tous les enjeux des marchés publics, amenant par ainsi ce souffle que le pays attend et dont il a besoin pour faire le bond qualitatif nécessaire et pour réussir le vrai départ. Du chemin reste donc à parcourir...

ANNEXES

ANNEXE 1 : ORGANIGRAMME DE LA CNMP



**ANNEXE 2 :
LISTE DES MARCHÉS SUR FINANCEMENT DU TRÉSOR PUBLIC,
ENREGISTRÉS À LA CSC/CA ET VALIDÉS PAR LA CNMP**

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES (MEF) : (1 marché)

Date de validation	Objet du Marché	Date d'enregistrement	Nature de Marché	Mode de Passation	Durée d'Exécution	Titulaire du Contrat	Source de Financement	Montant en Gourdes
26 Mars 2018	Contrat d'acquisition de Vignettes de validation Annuelle de véhicules automobiles et motocyclettes.	23 Mars 2018	Fournitures	AOON	14 mois	OPTIMUM DISTRIBUTION & SERVICE	Trésor Public	36,000,000.00

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES NATURELLES (MARNDR): (1 marché)

Date de validation	Objet du Marché	Date d'enregistrement	Nature de Marché	Mode de Passation	Durée d'Exécution	Titulaire du Contrat	Source de Financement	Montant en dollars US
1er Fév. 2018	Contrat d'acquisition de 2380 tonnes d'engrais Lot. 2: Type (20-20-10) N-P-K.	29 Janv. 2018	Fournitures	AO	60 jours calendaires	AGROSERVICE S.A.	Trésor Public	961,639.00

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (MICT) : (3 marchés)

Date de validation	Objet du Marché	Date d'enregistrement	Nature de Marché	Mode de Passation	Durée d'Exécution	Titulaire du Contrat	Source de Financement	Montant en Gourdes, Dollars ou Euros
28 Mai 2018	Contrat modernisation des systèmes de personnalisation de passeports.	25 Mai 2018	Services	Gré à Gré	18 mois	OPTIMUM DISTRIBUTION & SERVICE	Trésor Public	7,695,400.00 US \$
29 Mai 2018	Contrat d'acquisition de 3,000,000 passeports Biométriques	25 Mai 2018	Fournitures	Gré à Gré	6 ans	Firme VERIDOS GmbH	Trésor Public	30,000,000.00 Euros
14 juin 2018	Contrat pour la maintenance des systèmes de personnalisation de passeports et de contrôle aux frontières.	08 juin 2018	Services	Gré à Gré	12 Mois	OPTIMUM DISTRIBUTION & SERVICES	Trésor Public	40,000,000.00 Gdes

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE : (8 marchés)

Date de validation	Objet du Marché	Date d'enregistrement	Nature de Marché	Mode de Passation	Durée d'Exécution	Titulaire du Contrat	Source de Financement	Montant en Gourdes
07 Mai 2018	Contrat pour l'acquisition de produits alimentaires pour les détenus gardés par l'Administration Pénitentiaire lot 3.	03 Mai 2018	Fournitures	AON	12 mois	Entreprise CATCO S.A.	Trésor Public	33,785,912.04
23 Mai 2018	Contrat pour l'acquisition de produits alimentaires pour les détenus gardés par l'Administration Pénitentiaire lot 2.	22 Mai 2018	Fournitures	AON	12 mois	Entreprise Point Distribution.	Trésor Public	35,097,084.90
28 Mai 2018	Contrat pour la restauration au profit des unités spécialisées et aux Aspirants de l'École Nationale de police (ENP) lot 1	24 Mai 2018	Services	AON	12 mois	Le FLAMBOYANT Restaurant	Trésor Public	189,000,000.00
28 Mai 2018	Contrat pour la restauration au profit des unités spécialisées et aux Aspirants de l'École Nationale de police (ENP) lot 4	28 Mai 2018	Services	AON	12 mois	YAMAHA SERVICE-TRAITEUR	Trésor Public	27,300,000.00
28 Mai 2018	Contrat pour la restauration au profit des Unités Spécialisées et aux Aspirants de l'École Nationale de Police (ENP) lot 7	28 Mai 2018	Services	AON	12 mois	NOISY'S SERVICE-TRAITEUR	Trésor Public	81,774,000.00
28 Mai 2018	Contrat pour l'acquisition de produits alimentaires pour les Détenus Gardés par l'Administration Pénitentiaire lot 1	28 mai 2018	Fournitures	AON	12 mois	Entreprise JO DEPOT	Trésor Public	80,056,518.30
28 Mai 2018	Contrat pour la restauration au profit des unités Spécialisées et aux Aspirants de l'École Nationale de Police lot 3	28 Mai 2018	Services	AON	12 mois	Fiet Gustative	Trésor Public	41,580,000.00
07 Mai 2018	Contrat pour la restauration au profit des unités spécialisées et aux Aspirants de l'École Nationale de police (ENP) lot 2	25 juin 2018	Services	AON	12 mois	Entreprise M&M Créations	Trésor Public	75,600,000.00

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS : (8 marchés)

Date de validation	Objet du Marché	Date d'enregistrement	Nature de Marché	Mode de Passation	Durée d'Exécution	Titulaire du Contrat	Source de Financement	Montant en Gourdes
08 janv. 2018	Contrat d'acquisition et de transport de deux millions quatre cent quarante-cinq mille deux cent soixante-quatre (2,445,264) gallons de gasoil au profit de la Direction des provinces. Lot II. Pour le compte de l'EDH.	26 Déc.2017	Fournitures	AOO	6 mois	TOTAL HAITI S.A.	Trésor Public	342,867.28 US \$
04 janv. 2018	Contrat d'acquisition et de transport de un million neuf cent soixante-dix-huit mille sept cent quatre-vingt-deux (1,978.782) gallons de gasoil au profit de la Direction des provinces. Lot I. Pour le compte de l'EDH.	03 Janv.2018	Fournitures	AOO	6 mois	TOTAL HAITI S.A.	Trésor Public	312,382.29 US \$
14 Mai 2018	Avenant #1 au contrat des travaux de réhabilitation de la Route de Lilavois (Liaison Bon-Repos/Croix-des-Bouquets).	11 Mai 2018	Travaux	AOR	4 mois	Entreprise HL Construction S.A.	Trésor Public	8,125,029.47 Gdes
02 Juillet 2018	Contrat pour l'acquisition d'un (1) groupe électrogène et des pièces de recharges en vue de renforcer la capacité de la centrale thermique de Jacmel.	27 Juin 2018	Fournitures	Gré à Gré	55 semaines	HAYTIAN TRACTOR AND EQUIPMENT COMPANY S.A.	Trésor Public	40,138,727.83 Gdes
29 Août 2018	Contrat d'Études et reconstruction du Pont Saint Charles à Carrefour.	28 Août 2018	Travaux	AOON	20 mois	ECCOMAR S.A.	Trésor Public	53,082,000.00 Gdes
12 Septembre 2018	Contrat d'acquisition de Matériels Électriques de Branchements industriel au profit de la Direction Commerciale, Lot I.	11 Septembre 2018	Fournitures	AOO	42 Mois	ECEM S.A.	Trésor Public	70,824,929.25 Gdes
18 Septembre 2018	Contrat d'acquisition des Analyseurs de circuits portatifs constituant le Lot II.	13 Septembre 2018	Fournitures	AOO	27 Mois	ECEM S.A.	Trésor Public	2,694,550.05 Gdes
18 Septembre 2018	Contrat d'acquisition d'Équipements de Mesure et de Test pour Intervenir dans les postes de transformation HT/MT	13 Septembre 2018	Fournitures	AOOI	138 Semaines	ECEM S.A.	Trésor Public	33,845,374.37 Gdes

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE : (41 marchés)

Date de validation	Objet du Marché	Date d'enregistrement	Nature de Marché	Mode de Passation	Durée d'Exécution	Titulaire du Contrat	Source de Financement	Montant en Gourdes
14 Nov. 2017	Contrat de confection de deux (2) lots 4 et 5 d'uniformes Scolaires au profit des élèves des Écoles Publiques.	09 Nov. 2017	Fournitures	AOON	9 semaines	RENATCO	Trésor Public	12,825,000.00
14 Nov. 2017	Contrat de confection de deux (2) lots 3 et 6 d'uniformes Scolaires au profit des élèves des Écoles Publiques.	13 Nov. 2017	Fournitures	AOON	9 semaines	MC	Trésor Public	13,500,000.00
15 Nov. 2017	Contrat de confection d'un (1) lot (2) d'uniformes scolaires au profit des élèves publiques dans le cadre de la rentrée scolaire de 2017-2018.	14 Nov. 2017	Fournitures	AOON	9 semaines	ATELIER Express NR	Trésor Public	6,150,000.00
31 juillet 2018	Contrat pour l'acquisition d'un (1) lot des onze (11) lots de fournitures (matériels de bureau et d'informatique) pour l'organisation des examens d'État. Lot 6.	27 Juillet 2018	Fournitures	AOON	4 semaines	Global Home And Office Smart S.A.	Trésor Public	16,459,548.18
31 juillet 2018	Contrat pour l'acquisition de deux (2) lots (5 et 7) des onze (11) lots de fournitures (matériels de bureau et d'informatique) pour l'organisation des examens d'État.	27 Juillet 2018	Fournitures	AOON	4 semaines	Entreprise Office Solutions	Trésor Public	15,455,200.00
1er Aout 2018	Contrat pour l'acquisition de deux (2) lots (3 et 4) des onze lots de fournitures (matériels de bureau et d'informatique) pour l'organisation des examens d'État.	27 Juillet 2018	Fournitures	AOON	4 semaines	MGR PAPETERIE	Trésor Public	24,212,500.00
1er Aout 2018	Contrat pour l'acquisition de deux (2) lots (1 et 2) des onze lots de fournitures (matériels de bureau et d'informatique) pour l'Organisation des examens d'État.	27 Juillet 2018	Fournitures	AOON	4 semaines	Entreprise Press Max S.A.	Trésor Public	33,350,000.00
22 Août 2018	Contrat de Subvention de manuels Scolaires pour l'Année Académique 2018-2019.	21 Août 2018	Fournitures	Gré à Gré	3 Mois	Les Editions CANAPE-VERT	Trésor Public	6,380,660.00
22 Août 2018	Contrat de Subvention de manuels Scolaires pour l'Année Académique 2018-2019.	21 Août 2018	Fournitures	AOON	3 Mois	KOPIVIT L'ACTION SOCIALE	Trésor Public	38,234,000.00
22 Août 2018	Contrat de Dotation de manuels Scolaires pour l'Année Académique 2018-2019.	21 Août 2018	Fournitures	AOON	3 mois	Collection WZYPP Emmanuel	Trésor Public	16,500,000.00

Date de validation	Objet du Marché	Date d'enregistrement	Nature de Marché	Mode de Passation	Durée d'Exécution	Titulaire du Contrat	Source de Financement	Montant en Gourdes
22 Août 2018	Contrat de Dotation de manuels Scolaires pour l'Année Académique 2018-2019.	21 Août 2018	Fournitures	AOON	3 Mois	Les Éditions Pédagogie Nouvelle S.A.	Trésor Public	75,690,000.00
22 Août 2018	Contrat de Subvention de manuels Scolaires pour l'Année Académique 2018-2019.	21 Août 2018	Fournitures	AOON	3 Mois	Entreprise C3 Group S.A.	Trésor Public	14,630,000.00
22 Août 2018	Contrat de Dotation de soixante Dix-neuf Mille Cinq Cents (79,500.00) manuels scolaires dans le cadre de la rentrée des classes pour l'année académique 2018-2019.	21 Août 2018	Fournitures	Gré à Gré	90 jours	Éditions Fardin	Trésor Public	16,208,500.00
22 Août 2018	Contrat de Subvention de manuels Scolaires pour l'Année Académique 2018-2019.	21 Août 2018	Fournitures	Gré à Gré	90 jours	Deschamps Frisch S.A.	Trésor Public	225,876,840.00
22 Août 2018	Contrat de Subvention de Manuels Scolaires pour l'Année Académique 2018-2019.	21 Août 2018	Fournitures	Gré à Gré	90 jours	Les Éditions Pédagogie Nouvelle S.A.	Trésor Public	24,500,000.00
22 Août 2018	Contrat de Subvention de Manuels Scolaires pour l'Année Académique 2018-2019.	21 Août 2018	Fournitures	Gré à Gré	90 jours	Éditions Livrets Méthodistes	Trésor Public	7,649,806.02
22 Août 2018	Contrat de Subvention de Manuels Scolaires pour l'Année Académique 2018-2019.	21 Août 2018	Fournitures	Gré à Gré	90 jours	KOPIVIT L'ACTION SOCIALE	Trésor Public	38,234,000.00
22 Août 2018	Contrat de Subvention de Manuels Scolaires pour l'Année Académique 2018-2019.	21 Août 2018	Fournitures	Gré à Gré	90 jours	EDITIONS CANAPE-VERT	Trésor Public	6,380,660.00
22 Août 2018	Contrat de Subvention de Manuels Scolaires pour l'Année Académique 2018-2019.	21 Août 2018	Fournitures	AOON	90 jours	Deschamps Frisch S.A.	Trésor Public	111,439,692.00
22 Août 2018	Contrat de Subvention de Manuels Scolaires pour l'Année Académique 2018-2019.	21 Août 2018	Fournitures	AOON	90 jours	C3 GROUP S.A.	Trésor Public	14,630,000.00

Date de validation	Objet du Marché	Date d'enregistrement	Nature de Marché	Mode de Passation	Durée d'Exécution	Titulaire du Contrat	Source de Financement	Montant en Gourdes
22 Août 2018	Contrat de Dotation de Manuels Scolaires pour l'Année Académique 2018-2019.	21 Août 2018	Fournitures	AOON	90 jours	Deschamps Frisch S.A.	Trésor Public	108,777,900.00
22 Août 2018	Contrat de Dotation de Manuels Scolaires pour l'Année Académique 2018-2019.	21 Août 2018	fournitures	AOON	90 jours	Imprimerie DESTIMAT	Trésor Public	23,000,000.00
22 Août 2018	Contrat d'acquisition de Manuels Scolaires pour l'Année Académique 2018-2019	21 Août 2018	Fournitures	Gré à Gré	90 jours	Imprimerie DESTIMAT	Trésor Public	7,018,550.00
27 Aout 2018	Contrat d'acquisition de deux (2) lots de kits scolaires au profit des élèves des écoles publiques dans le cadre de la rentrée scolaire pour l'année académique 2018-2019. lots 1 & 5.	27 Aout 2018	Fournitures	AOON	12 semaines	Entreprise IMMO Plus	Trésor Public	37,503,078.80
27 Aout 2018	Contrat d'acquisition de deux (2) lots de kits scolaires au profit des élèves des écoles publiques dans le cadre de la rentrée scolaire pour l'année académique 2018-2019. lots 7 & 8.	27 Aout 2018	Fournitures	AOON	12 semaines	Entreprise GPS DISTRIBUTION	Trésor Public	44,500,170.00
27 Aout 2018	Contrat de Subvention de manuels Scolaires pour l'Année Académique 2018-2019.	24 Aout 2018	Fournitures	Gré à Gré	3 Mois	Les Éditions KOPIVIT L'ACTION SOCIALE	Trésor Public	10,536,081.50
27 Aout 2018	Contrat d'acquisition d'un (1) lot de Kits Scolaires au profit des élèves des écoles Publiques dans le cadre de la rentrée scolaire pour l'année académique 2018-2019. Lot 4.	24 Aout 2018	Fournitures	AOON	14 semaines	LIBRAIRIE PATIENCE	Trésor Public	22,552,200.00
27 Aout 2018	Contrat d'acquisition de deux (2) lots de kits scolaires au profit des élèves des écoles publiques dans le cadre de la rentrée scolaire pour l'année académique 2018-2019. lots 2 & 3.	24 Août 2018	Fournitures	AOON	12 Semaines	Entreprise AJ BUROTIK PLUS	Trésor Public	36,251,261.20
27 Aout 2018	Contrat d'acquisition de deux (2) lots de kits scolaires au profit des élèves des écoles publiques dans le cadre de la rentrée scolaire pour l'année académique 2018-2019. lots 6 & 9.	24 Août 2018	Fournitures	AOON	12 Semaines	CATCO SERVICES	Trésor Public	47,872,000.00

Date de validation	Objet du Marché	Date d'enregistrement	Nature de Marché	Mode de Passation	Durée d'Exécution	Titulaire du Contrat	Source de Financement	Montant en Gourdes
27 Aout 2018	Contrat de Subvention de manuels Scolaires pour l'Année Académique 2018-2019.	27 Aout 2018	Fournitures	Gré à Gré	3 Mois	Collection WZYP Emmanuel	Trésor Public	10,787,000.00
30 Août 2018	Contrat de Dotation de manuels Scolaires pour l'Année Académique 2018-2019.	30 Août 2018	Fournitures	Gré à Gré	90 jours	MAISON EDITIONS KONBIT	Trésor Public	4,312,231.00
14 Septembre 2018	Contrat de Subvention de manuels Scolaires pour l'Année Académique 2018-2019.	13 Septembre 2018	Fournitures	Gré à Gré	90 jours	Les Éditions CUC- UNIVERSITE CARAIBES	Trésor Public	4,649,680.00

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE: (1 marché)

Date de validation	Objet du Marché	Date d'enregistrement	Nature de Marché	Mode de Passation	Durée d'Exécution	Titulaire du Contrat	Source de Financement	Montant en Gourdes
19 Mars 2018	Contrat relatif à la poursuite des travaux de construction du Nouvel Immeuble Administratif de la banque de la République d'Haïti (BRH)	15 Mars	Travaux	Gré à Gré	20 mois	Groupeement de Société UTE Dominion Industry & infrastructure SI Et Construcciones Cots y Claret SI	Fonds Propres	21,177,932.92

UNITÉ DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET DE BATIMENTS PUBLICS (UCLBP) : (4 marchés)

Date de validation	Objet du Marché	Date d'enregistrement	Nature de Marché	Mode de Passation	Durée d'Exécution	Titulaire du Contrat	Source de Financement	Montant en Gourdes ou en Dollars
1er Déc. 2017	Contrat de prestations liées à la revue des études techniques de l'ensemble des travaux de construction du Bâtiment du Palais Législatif.	30 Nov. 2017	Prestations Intellectuelles	DP	18 semaines	Le Groupe Trame	Trésor Public	18,799,296.25 Gdes
1er juin 2018	Avenant # 3 au contrat pour la prorogation du délai d'exécution des travaux de construction du complexe Administratif des trois Bâtiments devant loger le MEF, DGI et l'AGD.	30 Mai 2018	Travaux	AOOI	16 mois	HONGYUAN CONSTRUCTION COMPANY LIMITED	Trésor Public et FMI	6,376,921.33 US\$
1er juin 2018	Avenant # 2 au contrat pour la prorogation du délai d'exécution des travaux de construction de l'Immeuble de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSC/CA)	30 Mai 2018	Travaux	AOOI	12 mois	HONGYUAN CONSTRUCTION COMPANY LIMITED	Trésor Public et FMI	2,233,104.21 US\$
21 Août 2018	Avenant # 1 au contrat portant sur les prestations liées à la revue des Études techniques de l'ensemble des travaux de construction du Bâtiment du palais Législatif situé entre les avenues Marie Jeanne et Pie XII, Port-au-Prince, Haïti	17 Août 2018	Prestations intellectuelles	AOI	24 Semaines	GROUPE TRAME S.A.	Trésor Public	5,632,860.00 Gdes

MAIRIE DE CAP-HAITIEN: (1 marché)

Date de validation	Objet du Marché	Date d'enregistrement	Nature de Marché	Mode de Passation	Durée d'Exécution	Titulaire du Contrat	Source de Financement	Montant en Dollars et Euros
27 Déc.2017	Avenant # 2 au contrat d'Études d'Aménagement et de gestion du centre de gestion intégré de déchets solides à Mouchinettes.	26 Déc.2017	Prestations Intellectuelles	AOO	6 mois		Trésor Public	2,384.25 US \$ et 5,240.97 Euros

MAIRIE DE LA CROIX-DES-BOUQUETS: (2 marchés)

Date de validation	Objet du Marché	Date d'enregistrement	Nature de Marché	Mode de Passation	Durée d'Exécution	Titulaire du Contrat	Source de Financement	Montant en Gourdes
24 Mai 2018	Contrat de location d'engins lourds pour compactage des Routes de Santo 3 et Lizon (Moleard, Route 9)	25 Mai 2018	Services	Gré à Gré	6 mois	Compagnie TEKNIRIS S.A.	Fonds Propres	7,314,240.00
24 Mai 2018	Contrat de location d'engins lourds pour l'assainissement de la Commune de la Croix-des Bouquets.	25 Mai 2018	Services	Gré à Gré	6 mois	HAYTIAN TRACTOR and Equipment Compagny S.A.	Fonds Propres	7,314,285.43



